

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part I

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, DECEMBER 20, 2008

OTTAWA, LE SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2008

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette* is published under authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory Instruments (Regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 9, 2008, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after Royal Assent

The *Canada Gazette* is available in most public libraries for consultation.

To subscribe to, or obtain copies of, the *Canada Gazette*, contact bookstores selling government publications as listed in the telephone directory or write to Government of Canada Publications, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://canadagazette.gc.ca>. It is accessible in Portable Document Format (PDF) and in HyperText Mark-up Language (HTML) as the alternate format. The on-line PDF format of Part I, Part II and Part III is official since April 1, 2003, and is published simultaneously with the printed copy.

AVIS AU LECTEUR

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (Règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 9 janvier 2008 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

On peut consulter la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques publiques.

On peut s'abonner à la *Gazette du Canada* ou en obtenir des exemplaires en s'adressant aux agents libraires associés énumérés dans l'annuaire téléphonique ou en s'adressant à : Publications du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi offerte gratuitement sur Internet au <http://gazetteducanada.gc.ca>. La publication y est accessible en format de document portable (PDF) et en langage hypertexte (HTML) comme média substitut. Le format PDF en direct de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III est officiel depuis le 1^{er} avril 2003 et est publié en même temps que la copie imprimée.

<i>Canada Gazette</i>	<i>Part I</i>	<i>Part II</i>	<i>Part III</i>
Yearly subscription			
Canada	\$135.00	\$67.50	\$28.50
Outside Canada	US\$135.00	US\$67.50	US\$28.50
Per copy			
Canada	\$2.95	\$3.50	\$4.50
Outside Canada	US\$2.95	US\$3.50	US\$4.50

<i>Gazette du Canada</i>	<i>Partie I</i>	<i>Partie II</i>	<i>Partie III</i>
Abonnement annuel			
Canada	135,00 \$	67,50 \$	28,50 \$
Extérieur du Canada	135,00 \$US	67,50 \$US	28,50 \$US
Exemplaire			
Canada	2,95 \$	3,50 \$	4,50 \$
Extérieur du Canada	2,95 \$US	3,50 \$US	4,50 \$US

REQUESTS FOR INSERTION

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Works and Government Services Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the desired Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

Each client will receive a free copy of the *Canada Gazette* for every week during which a notice is published.

DEMANDES D'INSERTION

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour chaque semaine de parution d'un avis, le client recevra un exemplaire gratuit de la *Gazette du Canada*.

TABLE OF CONTENTS

Vol. 142, No. 51 — December 20, 2008

Government notices	3170
Appointments	3173
Notice of vacancies	3177
Parliament	
House of Commons	3184
Commissions	3185
(agency, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	3193
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Index	3201

TABLE DES MATIÈRES

Vol. 142, n° 51 — Le 20 décembre 2008

Avis du gouvernement	3170
Nominations	3173
Avis de postes vacants	3177
Parlement	
Chambre des communes	3184
Commissions	3185
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	3193
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Index	3202

GOVERNMENT NOTICES**DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS AND
INTERNATIONAL TRADE****CONSULTATIONS ON POSSIBLE COMPREHENSIVE
ECONOMIC AGREEMENT NEGOTIATIONS WITH THE
EUROPEAN UNION**

The Government of Canada is seeking the views of Canadians on the scope of a possible comprehensive economic agreement between Canada and the European Union (EU).

This notice is part of the Government of Canada's domestic consultation process with business, citizen-based organizations and individual Canadians, as well as with provincial and territorial governments, to obtain advice and views on priorities, objectives and concerns to help outline the parameters of this initiative.

Background

At the Canada-EU Summit in Berlin in June 2007, Canada and the EU agreed, *inter alia*, to study the costs and benefits of a closer economic partnership by examining existing barriers, especially non-tariff, to the flow of goods, services and capital, and by estimating the potential benefits of removing such barriers.

Released on October 16, 2008, the study *Assessing the Costs and Benefits of a Closer EU-Canada Economic Partnership* shows that there are important benefits for both sides to pursuing a closer economic partnership. The results of the economic modelling indicate the potential GDP gains from liberalizing goods and services trade of up to \$12 billion (or 8.2 billion) for Canada and \$17 billion (11.6 billion) for the EU in the first seven years after liberalization.¹ The study also shows potential for increased cooperation ranging from labour mobility to energy, environment to regulatory cooperation and science and technology.

Based in part on the results of the study, Canada and the EU committed at the October 2008 Summit in Québec to defining the parameters of a comprehensive economic agreement, with a view to launching negotiations as soon as possible in 2009.

The Canada-EU commercial relationship is strong and has the potential for greater long-term growth. The EU is Canada's second-most important partner for trade, investment and innovation. In 2007, bilateral goods and services trade between Canada and the EU totalled \$109.4 billion, with almost 20% growth in Canadian exports from 2006 to 2007. Canada's goods exports to the EU totalled \$38.3 billion in 2007, with top goods exports consisting of chemicals, transport equipment, metals, minerals, machinery and equipment, electronic equipment, paper products, and processed foods. Imported goods from the EU amounted to \$42.3 billion in 2007 and consisted primarily of machinery and equipment, chemicals, motor vehicles and parts, transport equipment, petroleum, beverages and tobacco, processed foods and metal products. Canada exported \$12.8 billion in services to the EU, while importing \$16.0 billion in 2007.

¹ Using the annual average rate in 2007, 1 = C\$1.4691.

AVIS DU GOUVERNEMENT**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU
COMMERCE INTERNATIONAL****CONSULTATIONS SUR LES NÉGOCIATIONS D'UN
ÉVENTUEL ACCORD ÉCONOMIQUE APPROFONDI AVEC
L'UNION EUROPÉENNE**

Le gouvernement du Canada souhaite prendre connaissance des points de vue des Canadiens par rapport à la portée d'un éventuel accord économique approfondi entre le Canada et l'Union européenne (UE).

Cet avis fait partie du processus de consultation nationale du gouvernement du Canada auprès des entreprises, des organismes regroupant des particuliers et du grand public canadien ainsi qu'auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce processus permet au gouvernement d'obtenir de leur part des conseils et des avis concernant leurs priorités, leurs objectifs et leurs préoccupations dans le but de mieux définir les paramètres de cette initiative.

Contexte

Au Sommet Canada-UE à Berlin qui s'est tenu en juin 2007, les deux parties ont convenu, entre autres, d'étudier les coûts et les avantages d'un partenariat économique plus étroit, en examinant les obstacles actuels, notamment non tarifaires, à la circulation des marchandises, des services et des capitaux, et en évaluant les avantages possibles que présente l'élimination de ces obstacles qui entravent le flux de biens, de services et de capitaux.

Publiée le 16 octobre 2008, l'étude *Évaluation des coûts et avantages d'un partenariat économique plus étroit entre l'Union européenne et le Canada* montre qu'un tel partenariat présente des avantages importants pour les deux parties. Selon les résultats de la modélisation économique, la libéralisation des échanges de biens et de services permettrait de réaliser des gains en terme de PIB pouvant atteindre 12 milliards de dollars (ou 8,2 milliards) pour le Canada, et 17 milliards de dollars (ou 11,6 milliards) pour l'UE au courant des sept premières années après la libéralisation¹. L'étude indique également qu'il est possible d'accroître la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, qu'il s'agisse de la mobilité de la main-d'œuvre, de l'énergie, de l'environnement ou de la coopération en matière de réglementation et de science et technologie.

En se fondant en partie sur les résultats de l'étude, le Canada et l'UE se sont engagés, au Sommet d'octobre 2008 qui a eu lieu à Québec, à définir le paramètre d'un accord économique approfondi, en vue de l'amorce des négociations dès que possible en 2009.

La relation commerciale entre le Canada et l'UE est étroite et présente un fort potentiel de croissance à long terme. L'UE est le deuxième partenaire économique du Canada sur les plans du commerce, de l'investissement et de l'innovation. En 2007, les échanges bilatéraux de biens et de services entre le Canada et l'UE ont atteint 109,4 milliards de dollars, les exportations du Canada ayant augmenté de presque 20 % entre 2006 et 2007. Les exportations de biens canadiens à destination de l'UE se sont élevées à 38,3 milliards de dollars en 2007, les principales exportations de marchandises étant les produits chimiques, le matériel de transport, les métaux, les minéraux, les machines et l'équipement, le matériel électronique, les produits du papier et les produits alimentaires transformés. Les importations au Canada en provenance de l'UE ont représenté 42,3 milliards de dollars en 2007. Il s'agissait surtout de machines et d'équipements, de

¹ En utilisant le taux moyen annuel de 2007 1 = 1,4691 \$CAN.

The EU marketplace is large and diverse, with a secure legal and business framework. Approximately one third of the Fortune Global 500 firms have chosen to locate their global headquarters in the EU, making it a critical player in global value chains. Home to important financial centres, the EU is an important source of investment capital for Canadian firms. The EU is a major, well-established player in global science and technology through strategies for the promotion of science and technology, and well-funded research programs such as the Seventh Research Framework Program (FP7).

Canada is the EU's fourth-largest investor, with stock of Canadian direct investment in the EU reaching \$122.5 billion at the end of 2007, representing almost one fourth of all Canadian direct investment abroad. The EU represents the second-largest source of foreign investment in Canada, with investment stock in Canada amounting to \$136.5 billion by the end of 2007.

The EU's influence extends beyond its economic position. Four of the eight G8 members and two of the five permanent members of the United Nations Security Council are EU member states. There is growing consensus in the EU on foreign policy issues such as global security, terrorism and energy security—meaning that the EU will speak with an increasingly unified and prominent voice in the international sphere.

The EU has concluded several trade agreements, including with Israel (2000), Chile (2003), Mexico (2000) and Lebanon (2006) among others. The EU also has concluded economic partnership agreements (EPAs) with CARIFORUM (which represents 15 countries). The EU is undertaking negotiations with several partners such as India, China, Mercosur and the Association of Southeast Asian Nations (ASEAN).

The EU and Canada have signed a number of bilateral, sectoral agreements designed to facilitate closer trade. These include agreements on cooperation between EU and Canadian customs administrators (1997) to combat fraud and to facilitate trade, and a veterinary agreement (1999) aiming to improve bilateral trade in live animals and animal products. A wine and spirits agreement was signed in 2003 and a civil aviation safety agreement was initialled in 2007.

Additional information on Canada's relationship with the EU can be found at

- Foreign Affairs and International Trade Canada
 - [Web site of the Mission of Canada to the European Union](#)
 - [Canada-EU Summit — October 17, 2008](#)
 - [Canada and EU to Seek Closer Economic Partnership](#)
 - [Canada-EU Summit Statement](#)
 - [Canada-EU joint study on closer economic partnership](#)
- Canadian Trade Commissioner Service
 - [EU at a Glance](#)
 - [Doing Business in the EU](#)

produits chimiques, de véhicules et de pièces automobiles, de matériel de transport, de pétrole, de boissons et de tabac, de produits alimentaires transformés et de produits métallurgiques. En 2007, les exportations canadiennes de services à destination de l'UE ont représenté 12,8 milliards de dollars tandis que la valeur des importations en provenance de l'UE s'est élevée à 16 milliards de dollars la même année.

Le marché de l'UE est vaste et diversifié et son cadre juridique et commercial est solide. Environ un tiers des entreprises de Fortune Global 500 ont choisi d'établir leur siège international au sein de l'UE. De ce fait, l'UE joue un rôle essentiel dans les chaînes de valeur mondiales. Compte tenu que l'on retrouve également de grands centres financiers au sein de l'UE, celle-ci constitue une source importante de capitaux d'investissement pour les entreprises canadiennes. L'UE est un acteur de premier plan et bien établi en matière de science et technologie mondiale grâce à ses stratégies de promotion et à des programmes de recherche bien financés tels que le septième programme-cadre de recherche (PC7).

Le Canada est le quatrième investisseur de l'UE, où son stock d'investissements atteignait 122,5 milliards de dollars à la fin de 2007, soit presque un quart des investissements directs canadiens à l'étranger. De son côté, l'UE est la deuxième source d'investissements étrangers au Canada et le stock de ses investissements directs au Canada se chiffrait à 136,5 milliards de dollars à la fin de 2007.

L'influence de l'UE ne se limite pas à sa position économique. Quatre des huit membres du G8 et deux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies sont des pays de l'UE. Il y existe un consensus de plus en plus fort sur des enjeux de politique étrangère tels que la sécurité mondiale, le terrorisme et la sécurité énergétique, ce qui signifie que les pays de l'UE expriment une position de plus en plus unifiée et d'une voix de plus en plus puissante sur la scène internationale.

L'UE a conclu plusieurs accords commerciaux, notamment avec Israël (2000), le Chili (2003), le Mexique (2000) et le Liban (2006). Elle a également conclu des accords de partenariat économique (APE) avec le CARIFORUM qui compte 15 pays. Elle négocie actuellement avec plusieurs partenaires tels que l'Inde, la Chine, le Mercosur et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

L'UE et le Canada ont signé un certain nombre d'accords bilatéraux et sectoriels visant à faciliter le resserrement des liens commerciaux. Ceux-ci incluent un accord de coopération entre les administrations douanières de l'UE et du Canada (1997) visant à lutter contre la fraude et à faciliter le commerce, ainsi qu'un accord vétérinaire (1999) qui a pour objectif l'amélioration du commerce bilatéral d'animaux vivants et de produits d'origine animale. Un accord sur les vins et spiritueux a été signé en 2003 et un accord sur la sécurité dans l'aviation civile a été paraphé en 2007.

D'autres renseignements sur la relation entre le Canada et l'UE peuvent être obtenus en consultant les sites Internet suivants :

- Affaires étrangères et du Commerce international Canada
 - [site Web de la Mission du Canada auprès de l'Union européenne](#)
 - [Sommet Canada-UE — 17 octobre 2008](#)
 - [Le Canada et l'Union européenne cherchent à renforcer leur partenariat économique](#)
 - [Déclaration du sommet Canada-UE](#)
 - [Étude conjointe Canada-UE sur un partenariat économique plus étroit](#)

- European Business Information
 - [BUSINESSEUROPE](#)
- Contact information for the Delegation of the European Commission to Canada
 - Delegation of the European Commission to Canada, 150 Metcalfe Street, Suite 1900, Ottawa, Ontario K2P 1P1, Canada, 613-238-6464 (telephone), 613-238-5191 (fax), Delegation-Canada@ec.europa.eu (email)
- Contact information for the Mission of Canada to the European Union
- Mission of Canada to the European Union, Avenue de Tervuren 2, 1040 Brussels, Belgium, 011 32 (0)2 741 0660 (telephone), 011 32 (0)2 741 0629 (fax)

Submissions by interested parties

The Government is embarking on a public consultation process to allow all interested stakeholders an early opportunity to provide comments, input and advice on a possible comprehensive economic agreement with the EU. It is essential that the Government of Canada be fully aware of the interests and potential sensitivities of Canadians with respect to this initiative. We welcome advice and views on any priorities, objectives and concerns relating to a possible comprehensive economic agreement with the EU. In particular, we are seeking views with respect to the following:

- Opinions on areas of goods export interest, including products that would benefit from the removal of tariffs and other barriers by the EU. The Government is also seeking views on market access liberalization for EU products in the Canadian market, including opinions on the elimination of tariffs (e.g. tariff phase-outs).
- Advice and views on trade in services, particularly the identification of sectors/activities of export interest for Canadian service providers, and opinions on regulatory domestic measures that affect/restrict market access for Canadian service providers.
- Advice, views and experiences regarding temporary entry and immigration issues for business travellers.
- Advice, views and experience regarding measures affecting exports destined for the EU, including non-tariff barriers (such as import licensing), technical barriers to trade (including technical regulations, standards and/or conformity assessment procedures), and sanitary and phytosanitary measures.
- Views on general rules-of-origin issues and/or advice on appropriate rules of origin or procedures for specific products or sectors.
- Suggestions on “trade facilitation” issues (e.g. significant impediments related to import procedures).
- Advice, views and experiences regarding customs procedures and commercial goods entering and/or leaving the EU.
- Advice, views and experiences regarding investment barriers faced by Canadian investors in the EU, including restrictions imposed on foreign ownership or entry to market, questions of transparency of regulation, performance requirements (i.e. local content requirements, use of local labour and services), or any other impediments/barriers.
- Advice and views on priority government procurement markets for Canadian suppliers in the EU, including the government entities or enterprises of interest to Canadian suppliers, and the goods, services or construction services that Canadian suppliers are interested in selling to those government organizations.

- Service des délégués commerciaux du Canada
 - [L’UE en bref](#)
 - [Faire des affaires au sein de l’UE](#)
- Information sur les affaires en Europe
 - [BUSINESSEUROPE](#)
- Coordonnées de la Délégation de la Commission européenne au Canada
 - Délégation de la Commission européenne au Canada, 150, rue Metcalfe, Bureau 1900, Ottawa (Ontario) K2P 1P1, Canada, 613-238-6464 (téléphone), 613-238-5191 (télécopieur), Delegation-Canada@ec.europa.eu (courriel)
- Coordonnées de la Mission du Canada auprès de l’Union européenne
- Mission du Canada auprès de l’Union européenne, Avenue de Tervuren 2, 1040 Bruxelles, Belgique, 011 32 (0)2 741 0660 (téléphone), 011 32 (0)2 741 0629 (télécopieur)

Observations des parties intéressées

Le gouvernement met en place un processus de consultation publique afin que toutes les parties intéressées puissent fournir, au plus tôt, leurs commentaires, leurs avis et leurs conseils au sujet d’un éventuel accord économique approfondi avec l’UE. Il est essentiel que le gouvernement du Canada soit pleinement conscient des intérêts et des points sensibles potentiels des Canadiens à l’égard de cette initiative. Nous aimerions recevoir leurs conseils et leurs avis par rapport aux priorités et aux objectifs d’un éventuel accord économique approfondi avec l’UE et prendre connaissance de leurs préoccupations à cet égard. En particulier, le gouvernement sollicite l’avis des parties intéressées et leurs suggestions par rapport aux points suivants :

- Les domaines présentant de l’intérêt sur le plan de l’exportation de biens, y compris les produits qui profiteraient de l’élimination des tarifs et d’autres obstacles érigés par l’UE; le gouvernement du Canada souhaite également connaître les opinions des parties intéressées au sujet de la libéralisation de l’accès au marché canadien des produits de l’UE, y compris l’élimination des droits de douane (par exemple, la levée progressive des droits).
- Le commerce des services, en particulier la détermination des secteurs ou des activités présentant un intérêt en terme d’exportation pour les fournisseurs de services canadiens, et la réglementation nationale qui touche ou restreint l’accès aux marchés pour les fournisseurs de services canadiens.
- Les questions relatives aux autorisations de séjours temporaires et à l’immigration pour les voyageurs d’affaires.
- Conseils, points de vue et expériences par rapport aux mesures qui ont un effet sur les exportations de biens à destination de l’UE, y compris les obstacles non tarifaires (comme les licences d’importation), les obstacles techniques au commerce (y compris les règlements techniques, les normes ou encore la procédure d’évaluation de la conformité), et les mesures sanitaires et phytosanitaires.
- Les questions relatives aux règles d’origine en général ou encore les règles d’origine ou les procédures qui s’appliqueraient à des produits ou à des secteurs particuliers.
- Les moyens permettant de faciliter les échanges commerciaux (par exemple, l’élimination des entraves majeures induites par les formalités d’importation).
- Les questions relatives aux procédures douanières et aux marchandises commerciales qui entrent dans l’UE ou en sortent.
- Les obstacles à l’investissement auxquels se heurtent les investisseurs canadiens au sein de l’UE, y compris les restrictions imposées sur la propriété étrangère ou l’accès aux marchés, la transparence de la réglementation, les exigences en matière de rendement (notamment les exigences liées au

- Advice, views and experiences regarding barriers (e.g. availability and transparency of information, domestic preferences) when selling or attempting to sell to governments in the EU.
- Views and experiences with the protection of intellectual property rights.
- Advice and views on competition policy matters, including development of possible cooperation mechanisms.
- Views on ways to reflect the interests and values of Canadians in the areas of environmental protection, workers' rights, human rights, transparency in business and commercial practices and other social concerns, as they relate to the EU.
- Advice and views on ways to enhance the bilateral economic relationship, such as cooperation on science and technology.
- Views on other related issues not mentioned above.

All interested parties are invited to submit their views by January 20, 2009. Please be advised that any information received as a result of this consultation will be considered as public information, unless explicitly stated otherwise. Submissions should include

1. the contributor's name and address and, if applicable, his/her organization, institution or business;
2. the specific issues being addressed; and
3. precise information on the rationale for the positions taken, including any significant impact these may have on Canada's domestic or foreign interests.

Contributions can be sent by email to consultations@international.gc.ca, by fax at 613-944-3489, or by mail to Trade Negotiations Consultations (European Union), Foreign Affairs and International Trade Canada, Regional Trade Policy Division (TBB), Lester B. Pearson Building, 125 Sussex Drive, Ottawa, Ontario K1A 0G2.

[51-1-o]

contenu local ou l'utilisation de la main-d'œuvre et des services locaux) ou tout autre forme d'obstacle.

- Les marchés publics prioritaires pour les fournisseurs canadiens sur le marché de l'UE, y compris les entités gouvernementales ou les entreprises publiques d'intérêt pour les fournisseurs canadiens, et les produits et les services en général, ainsi que les services de construction que les fournisseurs canadiens veulent vendre à ces organismes gouvernementaux.
- Les obstacles (par exemple, la disponibilité et la transparence de l'information ou les préférences nationales) auxquels se heurtent les fournisseurs lorsqu'ils vendent ou tentent de vendre leurs produits ou services à des gouvernements des pays de l'UE.
- La protection des droits de propriété intellectuelle.
- Les questions relatives à la politique de la concurrence, y compris la mise en place d'éventuels mécanismes de coopération.
- Les façons de mettre en évidence les intérêts et les valeurs des Canadiens dans les domaines de la protection de l'environnement, du respect des droits des travailleurs et des droits de la personne, de la transparence dans les pratiques des entreprises commerciales et autres préoccupations sociales, et ce, dans le contexte d'un accord avec l'UE.
- Les façons de rehausser la relation économique bilatérale, comme dans le domaine de la coopération en science et technologie.
- Toute autre question connexe.

Toutes les parties intéressées sont invitées à faire connaître leur avis d'ici au 20 janvier 2009. Prière de noter que tous les renseignements reçus dans le cadre de ces consultations seront considérés comme étant du domaine public, sauf mention expresse du contraire. Les communications soumises doivent comprendre :

1. le nom et l'adresse de l'auteur et, s'il y a lieu, le nom de l'organisation, de l'institution ou de l'entreprise à laquelle il appartient;
2. une indication des sujets particuliers traités;
3. les raisons précises justifiant la position adoptée, y compris les effets importants prévus sur les intérêts nationaux du Canada ou sur ses intérêts à l'étranger.

Les communications peuvent être transmises par courriel, par télécopieur ou par courrier aux adresses suivantes : consultations@international.gc.ca (courriel), 613-944-3489 (télécopieur), Consultation sur les négociations commerciales (Union européenne), Affaires étrangères et Commerce international Canada, Direction de la politique commerciale régionale (TBB), Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2.

[51-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

OFFICE OF THE REGISTRAR GENERAL

Appointments

Name and position/Nom et poste

Adair, Elaine J.
Supreme Court of British Columbia/Cour suprême de la Colombie-Britannique
Judge/Juge

Amyot, Denise
National Museum of Science and Technology/Musée national des sciences et de la technologie
Director/Directeur

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL

Nominations

Order in Council/Décret en conseil

2008-1828

2008-1831

<i>Name and position/Nom et poste</i>	<i>Order in Council/Décret en conseil</i>
Barry, Judith National Council of Welfare/Conseil national du bien-être social Member/Membre	2008-1824
Bateman, The Hon./L'hon. Nancy Government of Nova Scotia/Gouvernement de la Nouvelle-Écosse Administrator/Administrateur January 4 to 14, 2009/Du 4 au 14 janvier 2009	2008-1840
<i>Canada Pension Plan/Régime de pensions du Canada</i>	
Review Tribunal/Tribunal de révision	
Members/Membres	
Boehm, Ronald John — Nanaimo	2008-1812
Byrne, Lianne Marcella — Mississauga	2008-1815
Chasles, Gilles — Ottawa	2008-1817
Cyr, John Arthur — Thunder Bay	2008-1818
Greener, David Raymond — Kentville	2008-1820
McKenzie, David John — Kitchener	2008-1814
Myatt, Reginald Donald — Halifax	2008-1822
Positano, Tina Marie — Etobicoke	2008-1813
Prisco, Nestor John — North Bay	2008-1816
Robichaud, Gilles Benoit — Yarmouth	2008-1823
Rose, Patricia Eileen — Kentville	2008-1821
Tassé, Marleen — Gatineau	2008-1819
Deloitte &/et Touche LLP Auditor/Vérificateur Revera Inc.	2008-1827
Deloitte &/et Touche LLP Auditor/Vérificateur and/ Auditor General of Canada/Vérificateur général du Canada Joint auditor/Covérificateur Public Sector Pension Investment Board/Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public	2008-1826
Dohm, The Hon./L'hon. Patrick Government of British Columbia/Gouvernement de la Colombie-Britannique Administrator/Administrateur December 22, 2008, to January 2, 2009/Du 22 décembre 2008 au 2 janvier 2009	2008-1838
<i>Employment Insurance Act/Loi sur l'assurance-emploi</i>	
Chairpersons of the Boards of Referees/Présidents des conseils arbitraux	
Alberta	
Crarer, Jacqueline Irma — Calgary	2008-1807
Wicks, Laura Joyce — Calgary	2008-1808
British Columbia/Colombie-Britannique	
Gray, Robert Earl — Lower Mainland	2008-1809
Manitoba	
Fedorkiw, Luba — Winnipeg	2008-1806
Ontario	
Currah, Brian Norman — Kitchener	2008-1802
Hazen, John Douglas — Ottawa	2008-1804
McIntosh, Bruce — Toronto	2008-1805
Pritchard, John Joseph — Mississauga	2008-1803
Quebec/Québec	
Bouchard, Perle — Cantons de l'Est	2008-1799
Massicotte, Nicole — Sainte-Thérèse	2008-1801
Moreau, Luc — Montréal	2008-1800
Yukon	
Cross, Neil Denton — Whitehorse	2008-1811
Huston, Nancy Louise — Whitehorse	2008-1810

*Name and position/Nom et poste**Order in Council/Décret en conseil*

Jollimore, Elizabeth, Q.C./c.r. Supreme Court of Nova Scotia — Family Division/Cour suprême de la Nouvelle-Écosse — Division de la famille Judge/Juge Nova Scotia Court of Appeal/Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse Judge ex officio/Juge d'office	2008-1829
Krentz, Hugh A. Standards Council of Canada/Conseil canadien des normes Member and Chairperson/Conseiller et président	2008-1797
Mayer, Marc National Gallery of Canada/Musée des beaux-arts du Canada Director/Directeur	2008-1830
McKenzie, Michele Mary Canadian Tourism Commission/Commission canadienne du tourisme President/Président-directeur général	2008-1798
McQuaid, The Hon./L'hon. John A. Government of Prince Edward Island/Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard Administrator/Administrateur December 24 to 29, 2008/Du 24 au 29 décembre 2008	2008-1839
Mercier, Lyne National Energy Board/Office national de l'énergie Member/Membre	2008-1825
Shepherd, Karen Commissioner of Lobbying/Commissaire au lobbying	2008-1832
Smith, The Hon./L'hon. Gene Anne Government of Saskatchewan/Gouvernement de la Saskatchewan Administrator/Administrateur December 19 to 26, 2008/Du 19 au 26 décembre 2008 January 10 to February 1, 2009/Du 10 janvier au 1 ^{er} février 2009	2008-1837

December 11, 2008

Le 11 décembre 2008

JACQUELINE GRAVELLE
Manager

[51-1-o]

La gestionnaire
JACQUELINE GRAVELLE

[51-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY**RADIOCOMMUNICATION ACT**

Notice No. SMBR-005-08 — Interim agreement between Canada and the United States concerning digital television (DTV)

This notice announces the release of an exchange of letters between Industry Canada and the U.S. Federal Communications Commission (FCC) that outlines the details of an interim agreement between the two administrations concerning digital television (DTV) broadcasting along the common border until both countries complete their transition from analogue to DTV.

This interim agreement supplements existing agreements between Canada and the United States entitled *Letter of Understanding Between the Federal Communications Commission of the United States of America and Industry Canada Related to the Use of the 54-72 MHz, 76-88 MHz, 174-216 MHz and 470-806 MHz Bands for the Digital Television Broadcasting Service Along the Common Border* and *Agreement Between the Government of Canada and the Government of the United States of America Relating to the TV Broadcasting Service and the Associated Working Arrangement*. Furthermore, it formalizes the

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE**LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION**

Avis n° SMBR-005-08 — Accord provisoire entre le Canada et les États-Unis concernant la télévision numérique (TVN)

Le présent avis annonce la publication d'un échange de lettres entre Industrie Canada et la Federal Communications Commission (FCC) des États-Unis qui présente les détails d'un accord provisoire entre les deux organismes concernant la radiodiffusion télévisuelle numérique le long de la frontière américano-canadienne jusqu'à ce que les deux pays terminent la transition de la télévision analogique à la télévision numérique (TVN).

Cet accord provisoire complète les accords en vigueur entre le Canada et les États-Unis intitulés la *Lettre d'entente entre la Federal Communications Commission des États-Unis d'Amérique et Industrie Canada concernant l'exploitation des bandes de fréquences 54-72 MHz, 76-88 MHz, 174-216 MHz et 470-806 MHz par le service de radiodiffusion télévisuelle numérique le long de la frontière américano-canadienne* et l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif au service de radiodiffusion télévisuelle et l'entente officielle s'y rapportant*. Par ailleurs, il officialise les allotissements

Canadian and U.S. post-transition allotments and assignments within 360 km of the common border.

The letters and the associated allotment tables have been placed on Industry Canada's Web site under "Terrestrial Broadcasting Agreements and Arrangements (TBAA)."

Obtaining copies

Copies of this notice and of documents referred to herein are available electronically on Industry Canada's Spectrum Management and Telecommunications Web site at <http://ic.gc.ca/spectrum>.

Official versions of *Canada Gazette* notices can be viewed at <http://canadagazette.gc.ca/partI/index-e.html>. Printed copies of the *Canada Gazette* can be ordered by telephoning the sales counter of Canadian Government Publishing at 613-941-5995 or 1-800-635-7943.

December 20, 2008

MARC DUPUIS
*Director General
Spectrum Engineering Branch*

[51-1-o]

DEPARTMENT OF INDUSTRY

RADIOCOMMUNICATION ACT

Notice No. SMBR-006-08 — Publication of the Digital Television (DTV) Post-Transition Allotment Plan

This notice announces the publication of the Digital Television (DTV) Post-Transition Allotment Plan. This Plan provides for the operation of DTV undertakings when the analogue television service in Canada ceases operation, at which time it will replace the DTV Transition Allotment Plan. The allotments listed in this Plan may be used before analogue television operations in Canada are terminated if they are compatible with the DTV Transition Allotment Plan.

Applications for post-transition DTV stations must be filed by August 31, 2011. After that date, Industry Canada may amend and publish the amended Plan, with allotment associations removed for those who have not applied.

To encourage the implementation of DTV, the Department also finds it necessary to further restrict the criteria for applications for broadcasting certificates for television stations, as indicated in the Department's advisory letter to the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) dated September 26, 2006. Effective on the publication date of this notice, the Department will not normally consider applications for new regular power analogue operations regardless of channel. Applications for changes to existing analogue facilities will be considered only if there is no additional impact on spectrum utilization.

Industry Canada is also in the process of developing new Broadcast Procedures and Rules (BPR) for post-transition DTV. In the interim, applications based on the post-transition plan can be made using the filing procedures described in Broadcast Procedures and Rules, Part 7 (BPR-7). BPR-7 can also be used to

et les assignations post-transition américains et canadiens aux emplacements situés à moins de 360 km de la frontière américano-canadienne.

Les lettres et les tableaux des allotissements associés ont été placés sur le site Web d'Industrie Canada, sous la rubrique « Accords et arrangements relatifs à la radiodiffusion de Terre (AART) ».

Pour obtenir des copies

Le présent avis ainsi que les documents cités sont affichés sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'Industrie Canada à l'adresse suivante : <http://ic.gc.ca/spectre>.

On peut obtenir la version officielle des avis de la *Gazette du Canada* à l'adresse suivante : <http://gazetteducanada.gc.ca/partI/index-f.html>. On peut également se procurer un exemplaire de la *Gazette du Canada* en communiquant avec le comptoir des ventes des Éditions du gouvernement du Canada au 613-941-5995 ou au 1-800-635-7943.

Le 20 décembre 2008

*Le directeur général
Direction générale du génie du spectre
MARC DUPUIS*

[51-1-o]

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

LOI SUR LA RADIOCOMMUNICATION

Avis n° SMBR-006-08 — Publication du Plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)

Le présent avis annonce la publication du Plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN). Ce plan prévoit l'exploitation des entreprises TVN après la cessation des activités des services de télévision analogique au Canada, moment à partir duquel le Plan remplacera le Plan d'allotissement transitoire pour la TVN. Les allotissements répertoriés dans le Plan peuvent être utilisés avant la cessation des activités de télévision analogique au Canada s'ils sont compatibles avec le Plan d'allotissement transitoire pour la TVN.

Les demandes pour les stations TVN après la période de transition devront être déposées d'ici le 31 août 2011. Après cette date, Industrie Canada pourra modifier et publier le plan modifié dont les associations d'allotissements pour lesquelles aucune demande n'aura été présentée auront été enlevées.

Pour encourager la mise en place de la TVN, le Ministère estime qu'il est en outre nécessaire de resserrer les critères de demandes de certificat de radiodiffusion pour les stations de télévision, conformément à ce qui est énoncé dans la lettre d'avis du Ministère à l'intention du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) datée du 26 septembre 2006. À partir de la date de publication du présent avis, le Ministère ne considérera normalement pas les demandes pour de nouvelles stations analogiques à puissance ordinaire, et ce, indépendamment du canal. Les demandes concernant la modification d'installations analogiques existantes seront étudiées si les modifications n'ont aucun effet supplémentaire sur l'utilisation du spectre.

Le Ministère est actuellement en train d'élaborer de nouvelles Règles et procédures sur la radiodiffusion (RPR) pour les stations TVN post-transition. Entre-temps, on peut soumettre des demandes fondées sur le plan de post-transition en suivant les procédures de présentation énoncées dans les Règles et procédures sur la

establish radio frequency (RF) compatibility relative to analogue TV National Television Systems Committee (NTSC) operations. However, the RF compatibility rules relative to DTV operations are currently under review as part of the development of the new BPR. Applicants are invited to contact the appropriate departmental representatives to obtain guidance on these aspects until Industry Canada publishes the new BPR.

Any inquiries should be directed to the Manager, Broadcast and Multimedia-Terrestrial, 613-990-4953 (telephone), 613-991-0652 (fax), broadcast.gazette@ic.gc.ca (email).

Submitting comments

Interested parties should submit their comments within 60 days of the date of publication of this notice. Soon after the close of the comment period, all comments received will be posted on Industry Canada's Spectrum Management and Telecommunications Web site at <http://ic.gc.ca/spectrum>.

Respondents are requested to provide their comments in electronic format (WordPerfect, Microsoft Word, Adobe PDF or ASCII TXT) to the Manager, Broadcast and Multimedia-Terrestrial, along with a note specifying the software, version number and operating system used.

Written submissions should be addressed to the Director General, Spectrum Engineering, 300 Slater Street, Ottawa, Ontario K1A 0C8.

All submissions should cite the *Canada Gazette*, Part I, the publication date, title and notice reference number (SMBR-006-08).

Obtaining copies

Copies of this notice and of documents referred to herein are available electronically on Industry Canada's Spectrum Management and Telecommunications Web site at <http://ic.gc.ca/spectrum>.

Official versions of *Canada Gazette* notices can be viewed at <http://canadagazette.gc.ca/partI/index-e.html>. Printed copies of the *Canada Gazette* can be ordered by telephoning the sales counter of Canadian Government Publishing at 613-941-5995 or 1-800-635-7943.

December 20, 2008

MARC DUPUIS
Director General
Spectrum Engineering Branch

[51-1-o]

NOTICE OF VACANCIES

CANADA EMPLOYMENT INSURANCE FINANCING BOARD

*Chairperson and Directors of the Board of Directors
(seven part-time positions)*

The Canada Employment Insurance Financing Board (CEIFB) is a federal Crown corporation established by the *Canada Employment Insurance Financing Board Act* (CEIFB Act) that came into force in June 2008. The CEIFB reports to Parliament through

radiodiffusion, partie 7 (RPR-7). On peut aussi utiliser la RPR-7 pour établir la compatibilité de radiofréquence (RF) par rapport aux activités de télévision analogique du National Television Systems Committee (NTSC). Par contre, les règles sur la compatibilité RF par rapport aux exploitations à TVN sont en cours d'examen dans le cadre de l'élaboration de nouvelles RPR. Les requérants sont invités à communiquer avec les représentants autorisés du Ministère pour obtenir de l'aide à cet égard jusqu'à ce qu'Industrie Canada publie les nouvelles RPR.

Toute demande de renseignements devrait être adressée au gestionnaire, Radiodiffusion et Multimédias-Terrestre, au 613-990-4953 (téléphone), au 613-991-0652 (télécopieur), ou à l'adresse broadcast.gazette@ic.gc.ca (courriel).

Présentation des commentaires

Les intéressés doivent envoyer leurs commentaires dans les 60 jours suivant la parution du présent avis. Peu de temps après la clôture de la période de présentation des commentaires, tous les commentaires reçus seront affichés sur le site Web Gestion du spectre et télécommunications d'Industrie Canada à l'adresse <http://ic.gc.ca/spectre>.

Les répondants sont invités à adresser leurs commentaires sous forme électronique (WordPerfect, Microsoft Word, Adobe PDF ou ASCII TXT) au gestionnaire, Radiodiffusion et Multimédias-Terrestre en y joignant une note précisant le logiciel, la version du logiciel et le système d'exploitation utilisés.

Les commentaires présentés par écrit doivent être adressés au Directeur général, Génie du spectre, 300, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0C8.

Tous les commentaires doivent mentionner la Partie I de la *Gazette du Canada*, la date de publication, le titre et le numéro de référence de l'avis SMBR-006-08.

Pour obtenir des copies

Le présent avis ainsi que les documents cités sont affichés sur le site Web de Gestion du spectre et télécommunications d'Industrie Canada à l'adresse suivante : <http://ic.gc.ca/spectre>.

On peut obtenir la version officielle des avis de la *Gazette du Canada* à l'adresse suivante : <http://gazetteducanada.gc.ca/partI/index-f.html>. On peut également se procurer un exemplaire de la *Gazette du Canada* en communiquant avec le comptoir des ventes des Éditions du gouvernement du Canada au 613-941-5995 ou au 1-800-635-7943.

Le 20 décembre 2008

Le directeur général
Direction générale du génie du spectre
MARC DUPUIS

[51-1-o]

AVIS DE POSTES VACANTS

OFFICE DE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE-EMPLOI DU CANADA

*Président et membres du conseil d'administration
(sept postes à temps partiel)*

L'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (l'Office) est une société d'État fédérale créée au mois de juin 2008 en vertu de la *Loi sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada* (Loi sur l'OFAEC). L'Office rend compte au

the Minister of Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC). Pursuant to section 4 of the CEIFB Act and amendments to the *Employment Insurance Act* (EI Act), the CEIFB is responsible for

- setting the premium rate under section 66 of the EI Act;
- maintaining a reserve in accordance with that section of the EI Act;
- managing any amounts paid to the Board under section 77.1 of the EI Act; and
- investing the CEIFB's financial assets with a view to meet its financial obligations.

The CEIFB sets the premium rate for each year in order to generate just enough premium revenue during that year to cover expected payments, and to ensure that the Board's reserve is maintained at its target level. The premium rate-setting mechanism takes into account any surpluses or deficits that arise on a go-forward basis to ensure that program revenues balance with expenditures over time. In setting the rate, the Board takes into account information provided by the Minister of HRSDC and the Minister of Finance; differences between EI revenues and expenditures; investment income; and other specified information, including any information that the CEIFB considers relevant. The Board also oversees the management of an initial reserve of \$2 billion, which will be indexed annually as prescribed by regulation.

In addition to these primary responsibilities, the CEIFB's Board of Directors is also responsible for

- establishing written investment policies, standards and procedures on an annual basis in accordance with section 23 of the CEIFB Act;
- monitoring the officers and employees of the Board to ensure compliance with the investment policies, standards and procedures;
- establishing procedures for the identification and the resolution of real or potential conflicts of interest;
- establishing a code of conduct for officers and employees of the Board;
- designating one of its committees to monitor the application of the conflict of interest procedures and the code of conduct;
- appointing the Chief Executive Officer and the Chief Actuary;
- approving the annual financial statements or any other financial statements issued by the Board;
- approving the corporate vision, strategic objectives and policies prepared by the management team;
- approving the investment strategy prepared by the management team, consistent with the regulations issued by the Minister of Finance; and
- approving the strategic and operational plans prepared by the management team.

Human Resources and Skills Development Canada continues to be responsible for EI benefits to ensure that the EI program meets the needs of Canadians and, through Service Canada, is delivered efficiently and effectively.

The CEIFB is governed by a board of seven directors, including the Chairperson. They are appointed by the Governor in Council, on the recommendation of the Minister of HRSDC, to hold office during good behaviour for a term not exceeding four years. A director is eligible for reappointment for one or more terms.

Parlement par l'entremise du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDCC). En vertu de l'article 4 de la Loi sur l'OFAEC et des modifications apportées à la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'Office est chargé :

- de fixer le taux de cotisation en vertu de l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- de maintenir une réserve en conformité avec la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- de gérer les sommes qui lui sont versées en application de l'article 77.1 de la *Loi sur l'assurance-emploi*;
- de placer l'actif financier de l'Office en vue de s'acquitter de ses obligations financières.

Chaque année, l'Office fixe le taux de cotisation de façon à générer juste assez de revenus durant l'année pour couvrir les paiements prévus et pour veiller à ce que la réserve de l'Office se maintienne à son niveau cible. Le mécanisme de fixation du taux de cotisation tient compte de tout surplus ou déficit pour faire en sorte qu'il y ait, au fil du temps, un équilibre entre les revenus et les dépenses du régime. Pour fixer le taux de cotisation, l'Office tient compte de l'information fournie par le ministre de RHDCC et le ministre des Finances, de l'écart entre les revenus et les dépenses de l'assurance-emploi, des revenus de placement et d'autres informations spécifiées, y compris tout renseignement qu'il juge pertinent. De plus, l'Office supervise la gestion d'une réserve, dont le montant initial est de deux milliards de dollars. La réserve est indexée tous les ans, conformément au règlement.

En plus des responsabilités fondamentales mentionnées ci-dessus, le conseil d'administration de l'Office doit notamment :

- établir, sur une base annuelle et conformément à l'article 23 de la Loi sur l'OFAEC, des politiques, des normes et des méthodes en matière de placement;
- surveiller le personnel de l'Office et faire en sorte qu'il se conforme à ces politiques, normes et méthodes;
- instituer des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts réels ou potentiels;
- élaborer un code de déontologie pour le personnel de l'Office;
- désigner l'un de ses comités pour surveiller l'application du code de déontologie et des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts;
- nommer le président/la présidente de l'Office et l'actuaire en chef;
- approuver les états financiers annuels et les autres états financiers de l'Office;
- approuver la vision corporative, les objectifs stratégiques et les politiques, qui sont préparés par l'équipe de gestion;
- approuver la stratégie de placement conforme aux règlements établis par le ministre des Finances, préparée par l'équipe de gestion;
- approuver les plans stratégiques et opérationnels, préparés par l'équipe de gestion.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada continue d'assumer ses responsabilités quant aux prestations d'assurance-emploi. Le Ministère continue notamment de voir à ce que le régime d'assurance-emploi réponde adéquatement aux besoins des Canadiens et des Canadiennes et, par l'intermédiaire de Service Canada, à ce qu'il soit mis en œuvre de façon efficace.

L'Office est dirigé par un conseil d'administration comptant sept membres, dont le président du conseil. Ces membres sont nommés à titre inamovible par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre de RHDCC et leurs mandats sont d'une durée maximale de quatre ans. Les mandats des membres sont renouvelables plus d'une fois.

The Minister of HRSDC is supported by a nominating committee that consists of a chairperson, the Employment Insurance Commissioner for Workers, and the Employment Insurance Commissioner for Employers pursuant to subsection 10(1) of the CEIFB Act. The nominating committee is responsible for establishing and maintaining a list with a sufficient number of candidates to fill any vacancies on the Board of Directors that may arise, in accordance with subsection 10(7) of the CEIFB Act.

The nominating committee is to establish a list of proposed candidates to the Minister of HRSDC and, following the Minister's recommendations, members of the Board of Directors for the CEIFB will be appointed by the Governor in Council.

The nominating committee is currently working to establish a list of proposed candidates for the founding Board of Directors. A recruitment firm has been engaged by the nominating committee to assist in this work.

The CEIFB will be supported by officers and staff approved in the Corporate Plan, and will be located in the National Capital Region.

Inadmissibility

Members of the Board of Directors, including the chairperson must not be

- a person who is less than 18 years of age;
- a person who is of unsound mind and has been so found by a court in Canada or elsewhere;
- a person who has the status of a bankrupt;
- a person who is not a natural person;
- a member of the nominating committee established under subsection 10(1) of the CEIFB Act;
- a person who is an agent, mandatary or employee of Her Majesty in right of Canada or in right of a province;
- a person who is a member of the Senate or House of Commons of Canada or a member of a provincial legislature;
- a person who is an agent, mandatary or employee of the government of a foreign country or any political subdivision of a foreign country; and
- a person who is not a resident of Canada.

Chairperson (part-time position)

The Chairperson provides leadership and guidance to the Board of Directors in overseeing the approved strategic direction of the corporation, and ensures the proper conduct of meetings in order that the Board carries out its mandate and objectives effectively.

The successful candidate must have a degree from a recognized university in a relevant field of study or a combination of equivalent education, job-related training and experience. This candidate must also be a financial expert or be financially literate.

The position requires significant board experience, preferably as a chairperson, and significant experience in managing human and financial resources at the senior executive level. Experience in the financial, investment, economics or insurance sector is also required. The successful candidate must have experience in dealing with government, preferably with senior government officials. Experience in the development of strategies, objectives and plans, corporate governance and best business practices would be an asset.

Conformément au paragraphe 10(1) de la Loi sur l'OFAEC, le ministre est secondé par un comité de sélection chargé d'établir une liste de personnes au conseil d'administration. Le comité de sélection est composé d'une personne à la présidence, du Commissaire de l'assurance-emploi représentant les employeurs et de la Commissaire de l'assurance-emploi représentant les travailleurs et travailleuses. En vertu du paragraphe 10(7) de la Loi sur l'OFAEC, le comité de sélection veille à ce qu'un nombre suffisant de candidats figure sur la liste afin que soit comblé tout poste vacant éventuel au sein du conseil d'administration.

Le comité de sélection fournira une liste de personnes proposées au ministre de RHDCC, et les membres du conseil d'administration de l'Office seront nommés par le gouverneur en conseil à la suite des recommandations faites par le ministre.

Le comité de sélection travaille actuellement à établir une liste des personnes proposées pour le conseil d'administration fondateur. Une entreprise de recrutement a été embauchée par le comité de sélection afin de l'appuyer dans cette tâche.

L'Office comptera des membres du personnel, approuvés dans le plan d'entreprise, et sera situé dans la région de la capitale nationale.

Inadmissibilité

Ne peut être membre du conseil d'administration toute personne :

- qui est âgée de moins de 18 ans;
- dont les facultés mentales ont été jugées altérées par un tribunal, même étranger;
- qui a le statut de failli;
- qui n'est pas une personne physique;
- qui est membre du comité de sélection constitué au titre du paragraphe 10(1) de la Loi sur l'OFAEC;
- qui est mandataire ou employée de Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou d'une province;
- qui est membre du Sénat ou de la Chambre des communes, ou d'une législature provinciale;
- qui travaille pour le gouvernement d'un pays étranger ou de l'une de ses subdivisions politiques ou en est le mandataire;
- qui n'est pas résidente du Canada.

Président (poste à temps partiel)

Le président exerce son leadership au sein du conseil d'administration en veillant au respect de l'orientation stratégique approuvée. Il garantit le bon déroulement des réunions afin que l'Office s'acquitte efficacement de son mandat et atteigne ses objectifs.

La personne choisie doit détenir un diplôme d'une université reconnue dans un domaine d'études pertinent au poste, ou avoir un agencement équivalent d'études, de formation et d'expérience relative au poste. La personne retenue doit notamment être un expert en finances ou avoir une connaissance du domaine financier.

Le poste requiert une expérience importante au sein d'un conseil d'administration, de préférence à titre de président, ainsi qu'une expérience importante en gestion des ressources humaines et financières au niveau de la haute direction. De l'expérience dans le secteur des finances, des placements, de l'économie ou des assurances est également requise. La personne choisie doit avoir de l'expérience dans les rapports avec le gouvernement, de préférence avec les hauts fonctionnaires. De l'expérience en élaboration de stratégies, en établissement d'objectifs et de plans, en gouvernance organisationnelle et en matière de pratiques corporatives exemplaires serait considérée un atout.

The successful candidate must be knowledgeable of the CEIFB mandate, the CEIFB Act, and other relevant federal legislation.

The successful candidate must have strong leadership skills and the ability to communicate effectively. The ability to foster debate and discussion among directors, facilitate consensus and manage conflicts, should they arise, is essential.

Motivated by challenge and change, the ideal candidate must be objective, adhere to high ethical standards and integrity, and possess sound judgement and superior interpersonal skills.

Proficiency in both official languages would be an asset.

Directors (part-time positions)

The successful candidates must have a degree from a recognized university in a relevant field of study or a combination of equivalent education, job-related training and experience. All directors must be financially literate, and at least two of the directors are required to be financial experts.

Each successful candidate must have significant experience in a management/leadership role, and considerable board experience. Each director must also have experience in working collaboratively with stakeholders and board members or senior executives in large public and private sector organizations.

Collectively, directors must possess experience in short-term investment fund management, economics, actuarial services, financial management and reporting, human resources management and legal services.

Directors must be knowledgeable of the CEIFB mandate, the CEIFB Act and other relevant federal legislation, and possess a good understanding of the role of the Board of Directors.

All directors must have the ability to contribute to the debates and discussions of the Board, and the ability to communicate effectively. Finally, candidates being considered for these positions must be objective, adhere to high ethical standards and integrity, and possess sound judgement and superior interpersonal skills.

Proficiency in both official languages would be an asset.

The Directors and the Chairperson must be willing to travel and participate in approximately six in-person Board of Directors meetings per year. They may also be required to participate in occasional committee meetings or conference calls. During the first year of implementation, additional meetings are expected.

The per diem payable to the Chairperson and Directors will be in the range of \$360 to \$420. The Chairperson will receive an annual retainer in the range of \$9,200 to \$10,800 and each Director will receive an annual retainer in the range of \$4,600 to \$5,400.

The Government is committed to ensuring that its appointments are representative of Canada's regions and official languages, as well as of women, Aboriginal peoples, disabled persons and visible minorities.

The candidates appointed to the Chairperson and Directors positions must comply with the *Ethical Guidelines for Public Office Holders* and the *Guidelines for the Political Activities of Public*

La personne retenue doit connaître le mandat de l'Office, la Loi sur l'OFAEC et les autres lois fédérales pertinentes.

La personne sélectionnée possèdera d'excellentes compétences en leadership et de la facilité à communiquer. Il est essentiel que cette personne sache comment animer des débats et des discussions entre les membres du conseil d'administration afin d'obtenir un consensus et de gérer les conflits, le cas échéant.

Motivée face aux défis et au changement, la personne idéale sera objective, adhèrera à des normes éthiques élevées et fera preuve d'intégrité. Elle possèdera un jugement sûr et des habiletés supérieures en relations interpersonnelles.

La maîtrise des deux langues officielles serait un atout.

Membres du conseil d'administration (postes à temps partiel)

Les personnes choisies doivent détenir un diplôme d'une université reconnue dans un domaine d'études pertinent au poste, ou avoir un agencement équivalent d'études, de formation et d'expérience relative au poste. Tous les membres du conseil d'administration doivent s'y connaître dans le domaine financier, et au moins deux d'entre eux doivent être des experts financiers.

Toutes les personnes choisies doivent avoir acquis une expérience importante dans un rôle de gestion et de direction, en plus d'avoir une expérience appréciable au sein d'un conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration doit avoir une expérience de travail en collaboration avec des intervenants, de même qu'avec des membres d'un conseil d'administration ou avec des cadres supérieurs dans de grands organismes publics ou privés.

Ensemble, les membres du conseil d'administration doivent avoir de l'expérience en gestion de placements à court terme, en économie, en services d'actuariat, en gestion financière, en production de rapports financiers, en gestion des ressources humaines et en services juridiques.

Tous les membres du conseil d'administration doivent connaître le mandat de l'Office, la Loi sur l'OFAEC et les autres lois fédérales pertinentes. En outre, ils doivent bien comprendre le rôle du conseil d'administration.

Tous les membres du conseil d'administration doivent être en mesure de contribuer aux débats et aux discussions du conseil, et de communiquer efficacement. Enfin, les personnes retenues doivent être objectives, adhérer à des normes éthiques élevées, faire preuve d'intégrité et posséder un jugement sûr ainsi que des habiletés supérieures en relations interpersonnelles.

La maîtrise des deux langues officielles serait un atout.

Les membres et le président doivent consentir à se déplacer pour participer, en personne, à environ six réunions du conseil d'administration par année. Ils peuvent aussi être appelés de temps à autre à participer à des réunions de comité ou à des appels-conférences. Un plus grand nombre de réunions est à prévoir au cours de la première année de l'Office.

Le président et les membres du conseil d'administration recevront un taux journalier qui variera de 360 \$ à 420 \$. Le président recevra des honoraires annuels qui varieront de 9 200 \$ à 10 800 \$ et chaque membre du conseil d'administration recevra des honoraires annuels qui varieront de 4 600 \$ à 5 400 \$.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ses nominations soient représentatives des régions du Canada et de ses langues officielles, ainsi que des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des minorités visibles.

Les personnes sélectionnées aux postes de président et de membres doivent se conformer aux *Lignes directrices en matière d'éthique à l'intention des titulaires de charge publique* et aux

Office Holders. The guidelines are available on the Governor in Council Appointments Web site, under Reference Material, at www.appointments-nominations.gc.ca.

The selected candidates for the Chairperson and Directors positions will be subject to the *Conflict of Interest Act*. For more information, please visit the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner's Web site at <http://ciec-ccie.gc.ca>.

This notice has been placed in the *Canada Gazette* to assist the Governor in Council in identifying qualified candidates for these positions. It is not, however, intended to be the sole means of recruitment.

Additional information about the Board and its activities can be found at www.hrsdc.gc.ca/en/employment/ei/index.shtml.

Interested candidates should forward their curriculum vitae by Tuesday, January 20, 2009, to the Director General, Canada Employment Insurance Financing Board Task Team, Human Resources and Skills Development Canada, 140 Promenade du Portage, 3rd Floor, Gatineau, Quebec K1A 0J9, 819-997-4436 (fax), CEIFB-OFAEC@hrsdc-rhdsc.gc.ca (email).

Bilingual notices of vacancies will be produced in alternative formats (audio cassette, diskette, braille, large print, etc.) upon request. For further information, please contact Canadian Government Publishing, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-941-5995 or 1-800-635-7943.

[51-1-0]

DEPARTMENT OF TRANSPORT

CANADA MARINE ACT

Toronto Port Authority — Supplementary letters patent

BY THE MINISTER OF TRANSPORT, INFRASTRUCTURE AND COMMUNITIES

WHEREAS Letters Patent were issued by the Minister of Transport for the Toronto Port Authority (the "Authority") under the authority of the *Canada Marine Act* ("Act") effective June 8, 1999;

WHEREAS Article 4 of the Letters Patent sets out the number of directors, between seven and eleven, to be appointed under section 14 of the Act;

AND WHEREAS pursuant to section 9 of the Act, the Minister has given notice to the board of directors of the Authority of a proposal to amend the Letters Patent, principally Article 4;

NOW THEREFORE, under the authority of section 9 of the Act, the letters patent are amended as follows:

1. The definition "user director" in section 1.2 of the Letters Patent is replaced by the following:

"user director" means a director to be appointed pursuant to subsection 4.6(d) or subsection 4.6(e); (*Administrateur représentatif des utilisateurs*)

Lignes directrices régissant les activités politiques des titulaires de charge publique. Vous pouvez consulter ces lignes directrices sur le site Web des nominations du gouverneur en conseil sous Documents de référence, à l'adresse suivante : www.appointments-nominations.gc.ca.

Les personnes sélectionnées aux postes de président et de membres seront assujetties à la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Web du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique à l'adresse suivante : <http://ciec-ccie.gc.ca>.

Cette annonce paraît dans la *Gazette du Canada* afin de permettre au gouverneur en conseil de trouver des personnes qualifiées pour ces postes. Cependant, le recrutement ne se limite pas à cette seule façon de procéder.

Vous pourrez trouver d'autres renseignements sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada et ses activités à l'adresse suivante : www.rhdsc.gc.ca/fr/emploi/ae/index.shtml.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le mardi 20 janvier 2009 à la Directrice générale, Équipe de travail sur l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 140, promenade du Portage, 3^e étage, Gatineau (Québec) K1A 0J9, 819-997-4436 (télécopieur), CEIFB-OFAEC@hrsdc-rhdsc.gc.ca (courriel).

Les avis bilingues de postes vacants sont disponibles sur demande dans les deux langues officielles en média substitut (audio-cassette, disquette, braille, imprimé à gros caractères, etc.). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Éditions du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-941-5995 ou 1-800-635-7943.

[51-1-0]

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

LOI MARITIME DU CANADA

Administration portuaire de Toronto — Lettres patentes supplémentaires

PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS

ATTENDU QUE les Lettres patentes ont été délivrées par le ministre des Transports à l'Administration portuaire de Toronto (« Administration ») en vertu des pouvoirs prévus dans la *Loi maritime du Canada* (« Loi »), prenant effet le 8 juin 1999;

ATTENDU QUE l'article 4 des Lettres patentes précise le nombre d'administrateurs, compris entre sept et onze, devant être nommés en conformité avec l'article 14 de la Loi;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 9 de la Loi, le ministre a avisé le conseil d'administration de l'Administration d'une proposition de modifier les Lettres patentes, principalement l'article 4 de celles-ci;

À CES CAUSES, en vertu de l'article 9 de la Loi, les Lettres patentes sont modifiées comme suit :

1. La définition de « Administrateur représentatif des utilisateurs », à l'article 1.2 des Lettres patentes, est remplacée par ce qui suit :

« Administrateur représentatif des utilisateurs » Administrateur devant être nommé en vertu de l'alinéa 4.6d) ou de l'alinéa 4.6e). (*user director*)

2. Section 4.3 of the Letters Patent is replaced by the following:

4.3 Number of Directors. The Board shall consist of nine (9) directors.

3. (a) Section 4.6 of the English version of the Letters Patent is amended by deleting the word “and” at the end of subsection (c).

(b) Subsection 4.6(d) of the Letters Patent is replaced by the following:

(d) the Governor in Council appoints four (4) individuals nominated by the Minister in consultation with the users selected by the Minister, or the classes of users mentioned in Schedule D of these Letters Patent;

(e) the Governor in Council appoints the remaining two (2) individuals nominated by the Minister in consultation with the users selected by the Minister, or the classes of users mentioned in Schedule D of these Letters Patent.

4. (a) Section 4.7 of the Letters Patent is amended by deleting the word “and” at the end of subsection (b).

(b) Subsection 4.7(c) of the Letters Patent is replaced by the following:

(c) the initial term of two (2) of the four individuals nominated by the Minister and appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 4.6(d) of the Letters Patent shall be:

- (i) for one (1) of the nominees, a period of one (1) year;
- (ii) for the other nominee, a period of two (2) years;

(d) the initial term of the two (2) individuals nominated by the Minister and appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 4.6(e) of the Letters Patent shall be:

- (i) for one (1) of the nominees, a period of two (2) years;
- (ii) for the other nominee, a period of three (3) years.

5. Subsection 4.16(a) of the Letters Patent is replaced by the following:

(a) no later than four (4) months prior to the expiry of the term of office of a director appointed by the Governor in Council under subsection 4.6(a), by the City of Toronto under subsection 4.6(b), by the province of Ontario under subsection 4.6(c) or by the Governor in Council under subsection 4.6(d) or subsection 4.6(e) of these Letters Patent, notify the appropriate Appointing Body that the term of their appointee on the Board is about to expire and request a new or renewed appointment as the Appointing Body considers appropriate;

6. The introductory paragraph of section 4.17 of the Letters Patent and subsections (a) and (b) of that section are replaced by the following:

4.17 Nomination Process for User Directors. The classes of users established for the purpose of providing candidates for user director positions are listed in Schedule D of these Letters Patent. Each class of users is responsible for providing candidates for one position mentioned in subsection 4.6(d). Classes 1, 3 and 4 are responsible for providing candidates for one position mentioned in subsection 4.6(e), and Class 2 is responsible for providing candidates for the other position mentioned in that subsection. With a view to ensuring that the length of any user director vacancy is minimized, the chief executive officer of the Authority, or such other person who may be designated by the Board in the absence of the chief executive officer, shall facilitate and provide administrative support for the following processes:

- (a) within six months of the date that these Letters Patent become effective, the chief executive officer shall cause

2. L'article 4.3 des Lettres patentes est remplacé par ce qui suit :

4.3 Nombre d'administrateurs. Le Conseil comprend neuf administrateurs.

3. a) L'article 4.6 de la version anglaise des Lettres patentes est modifié par la suppression du mot « and » à la fin de l'alinéa c).

b) L'alinéa 4.6d) des Lettres patentes est remplacé par ce qui suit :

d) le gouverneur en conseil nomme quatre candidats dont la nomination est proposée par le Ministre en consultation avec les utilisateurs qu'il choisit ou les catégories d'utilisateurs mentionnées à l'Annexe « D »;

e) le gouverneur en conseil nomme les deux autres candidats dont la nomination est proposée par le Ministre en consultation avec les utilisateurs qu'il choisit ou les catégories d'utilisateurs mentionnées à l'Annexe « D ».

4. a) L'article 4.7 de la version anglaise des Lettres patentes est modifié par la suppression du mot « and » à la fin de l'alinéa b).

b) L'alinéa 4.7c) des Lettres patentes est remplacé par ce qui suit :

c) le mandat initial de deux des quatre candidats proposés par le Ministre et nommés par le gouverneur en conseil conformément à l'alinéa 4.6d) des Lettres patentes est :

- (i) d'une durée d'un an pour un des candidats;
- (ii) de deux ans pour l'autre candidat;

d) le mandat initial des deux candidats proposés par le Ministre et nommés par le gouverneur en conseil conformément à l'alinéa 4.6e) des Lettres patentes est :

- (i) d'une durée de deux ans pour un des candidats;
- (ii) de trois ans pour l'autre candidat.

5. L'alinéa 4.16a) des Lettres patentes est remplacé par ce qui suit :

a) au moins quatre mois avant l'expiration du mandat d'un administrateur nommé par le gouverneur en conseil conformément à l'alinéa 4.6a), par la ville de Toronto conformément à l'alinéa 4.6b), par la province d'Ontario conformément à l'alinéa 4.6c) ou par le gouverneur en conseil conformément à l'alinéa 4.6d) ou à l'alinéa 4.6e) des présentes Lettres patentes, signaler à l'Organisme de nomination compétent que le mandat de l'administrateur qu'il avait nommé au Conseil est sur le point de prendre fin et demander une nouvelle nomination ou un renouvellement, selon ce que l'Organisme de nomination estime justifié;

6. Le paragraphe introductif de l'article 4.17 des Lettres patentes et les alinéas a) et b) de cet article sont remplacés par ce qui suit :

4.17 Processus de mise en candidature des Administrateurs représentatifs des utilisateurs. Les catégories d'utilisateurs établies aux fins de mise en candidature des Administrateurs représentatifs des utilisateurs figurent à l'Annexe « D » des présentes Lettres patentes. Chaque catégorie d'utilisateurs est chargée de proposer des candidats à un poste mentionné à l'alinéa 4.6d). Les catégories 1, 3 et 4 proposent des candidats pour l'un des postes mentionnés à l'alinéa 4.6e) et la catégorie 2 propose des candidats pour l'autre poste mentionné à cet alinéa. Dans le but de réduire au minimum la durée de la vacance d'un poste d'Administrateur représentatif des utilisateurs, le premier dirigeant de l'Administration, ou toute autre personne que le Conseil peut désigner en son absence, fournit un soutien administratif au processus de mise en candidature exposé ci-après et travaille à le faciliter :

meetings to be held with each class of users specified in Schedule D for the purpose of notifying each class of users to establish a nominating committee to be comprised of not less than three (3) members and not more than five (5) members, which is to be responsible for the development of procedures for soliciting, receiving and reviewing the proposals by their respective class of users for the nomination of candidates for the positions mentioned in subsection 4.6(d) of the Letters Patent; these procedures are to include the following:

- (i) the use of public notices in newspapers and trade journals, and any other methods, to advertise the vacancy of a user director position and to solicit the submission of names of candidates to fill such position; and
- (ii) the review of the candidates to ensure that each has the skills, background and experience required of directors of the Authority and that each is eligible to be appointed as a director under the Act;

(a.1) with respect to the initial appointment of each of the directors to first occupy the two director positions referred to in subsection 4.6(e) of these Letters Patent, the Minister may proceed in any manner he deems appropriate to consult the users he selects or the classes of users mentioned in Schedule D of these Letters Patent; the chief executive officer shall comply with any instructions that the Minister may provide with respect to this consultation;

(b) in the event of a vacancy for a user director position, or at least four (4) months in advance of an anticipated vacancy for such position—whether a position set out in subsection 4.6(d) or subsection 4.6(e) of these Letters Patent—, the chief executive officer shall contact the nominating committee of the appropriate class or classes of users, to request that such nominating committee(s) provide candidates for the relevant user director position; the nominating committee, or if several are called to appoint a director under subsection 4.6(e), the nominating committees acting jointly, shall then carry out its (their) functions in accordance with the procedures established under subsection (a) above with a view to providing the Minister with a list of candidates within thirty (30) days of request from the chief executive officer.

a) dans les six mois suivant l'entrée en vigueur des présentes Lettres patentes, le premier dirigeant fait tenir des rencontres avec chaque catégorie d'utilisateurs figurant à l'Annexe « D » pour les aviser de créer un comité de mise en candidature comprenant au moins trois membres et au plus cinq membres, qui sera chargé d'élaborer des procédures de sollicitation, de réception et d'examen des candidatures proposées par chacune des catégories d'utilisateurs relativement aux postes mentionnés à l'alinéa 4.6d) des Lettres Patentes; ces procédures doivent comprendre les éléments suivants :

- (i) le recours à des avis publics dans des quotidiens et des journaux professionnels et toute autre méthode pour annoncer la vacance d'un poste d'Administrateur représentatif des utilisateurs et pour solliciter des candidatures à ce poste;
- (ii) l'examen des candidats pour s'assurer que chaque candidat possède les compétences et l'expérience requises des administrateurs de l'Administration et qu'il est admissible à ces postes en vertu de la Loi;

a.1) en ce qui concerne la nomination des personnes devant occuper pour la première fois les deux postes d'administrateur visés à l'alinéa 4.6e) des Lettres patentes, le ministre peut procéder de toute manière qu'il estime indiquée pour consulter les utilisateurs qu'il choisit ou les catégories d'utilisateurs mentionnées à l'Annexe « D »; le premier dirigeant est tenu de se conformer aux instructions écrites du ministre relatives à cette consultation;

b) advenant la vacance d'un poste d'Administrateur représentatif des utilisateurs, ou au moins quatre mois avant l'expiration du mandat d'un de ces postes (qu'il s'agisse d'un poste prévu à l'alinéa 4.6d) ou à l'alinéa 4.6e) de ces présentes Lettres patentes), le premier dirigeant communique avec le ou les comités de mise en candidature de la catégorie, ou des catégories d'utilisateurs appropriée(s) pour leur demander de proposer des candidatures au poste pertinent d'administrateur représentatif des utilisateurs; le comité de mise en candidature (ou si plusieurs comités sont appelés à proposer des candidatures pour la nomination d'un administrateur mentionné à l'alinéa 4.6e), tous ces comités agissant conjointement) s'acquitte ensuite de ses fonctions conformément aux procédures établies à l'alinéa a) ci-dessus afin de fournir au Ministre une liste de candidats dans les trente (30) jours suivant la demande du premier dirigeant.

Issued under my hand this 12th day of December 2008.

JOHN BAIRD, P.C., M.P.

Minister of Transport, Infrastructure and Communities

[51-1-o]

Délivrées sous mon seing le 12^e jour de décembre 2008.

JOHN BAIRD, C.P., député

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

[51-1-o]

PARLIAMENT**HOUSE OF COMMONS**

First Session, Fortieth Parliament

PRIVATE BILLS

Standing Order 130 respecting notices of intended applications for private bills was published in the *Canada Gazette*, Part I, on November 15, 2008.

For further information, contact the Private Members' Business Office, House of Commons, Centre Block, Room 134-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-6443.

AUDREY O'BRIEN
Clerk of the House of Commons

PARLEMENT**CHAMBRE DES COMMUNES**

Première session, quarantième législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'article 130 du Règlement relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 15 novembre 2008.

Pour obtenir d'autres renseignements, prière de communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés, Chambre des communes, Édifice du Centre, Pièce 134-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-6443.

La greffière de la Chambre des communes
AUDREY O'BRIEN

COMMISSIONS**CANADA REVENUE AGENCY****INCOME TAX ACT***Revocation of registration of a charity*

The following notice of proposed revocation was sent to the charity listed below revoking it for failure to meet the parts of the *Income Tax Act* as listed in this notice:

“Notice is hereby given, pursuant to paragraph 168(1)(b) of the *Income Tax Act*, that I propose to revoke the registration of the organization listed below. In accordance with subsection 168(2) of the *Income Tax Act*, the revocation of the registration is effective on the date of publication of this notice.”

Business Number Numéro d'entreprise	Name/Nom Address/Adresse
861941268RR0001	NATIONAL POLO ASSOCIATION, CALGARY, ALTA.

TERRY DE MARCH
Director General
Charities Directorate

[51-1-o]

COMMISSIONS**AGENCE DU REVENU DU CANADA****LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU***Révocation de l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance*

L'avis d'intention de révocation suivant a été envoyé à l'organisme de bienfaisance indiqué ci-après parce qu'il n'a pas respecté les parties de la *Loi de l'impôt sur le revenu* tel qu'il est indiqué ci-dessous :

« Avis est donné par les présentes que, conformément à l'alinéa 168(1)(b) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, j'ai l'intention de révoquer l'enregistrement de l'organisme mentionné ci-dessous. En vertu du paragraphe 168(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la révocation de l'enregistrement entre en vigueur à la publication du présent avis. »

Le directeur général
Direction des organismes de bienfaisance
TERRY DE MARCH

[51-1-o]

CANADA REVENUE AGENCY**INCOME TAX ACT***Revocation of registration of charities*

Following a request from the charities listed below to have their status as a charity revoked, the following notice of intention to revoke was sent:

“Notice is hereby given, pursuant to paragraph 168(1)(a) of the *Income Tax Act*, that I propose to revoke the registration of the charities listed below and that by virtue of paragraph 168(2)(a) thereof, the revocation of the registration is effective on the date of publication of this notice in the *Canada Gazette*.”

Business Number Numéro d'entreprise	Name/Nom Address/Adresse
106905508RR0001	CHALMERS UNITED CHURCH, WINDSOR, ONT.
107020323RR0021	ALL SAINTS' CHURCH, ROUYN-NORANDA, QUE.
107307191RR0039	OUR LADY HELP OF CHRISTMAS, MILDEN, SASK.
107365165RR0001	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-AMBROISE, SAINT-AMBROISE (QC)
107370710RR0001	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-STANISLAS-KOSTKA, SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA (QC)
107384869RR0001	FIRST BAPTIST CHURCH, CORUNNA, ONT.
107599573RR0002	SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL CONFÉRENCE ST-ENFANT-JÉSUS, POINTE-AUX-TREMBLES, MONTRÉAL (QC)
107951618RR0153	THE SALVATION ARMY EAST KILDONAN CORPS, TORONTO, ONT.
118777846RR0001	INTERNATIONAL ADVENT CHRISTIAN CONFERENCE CHURCH, DANVILLE, QUE.
118878826RR0001	CRAVEN UNITED CHURCH, CRAVEN, SASK.
118938554RR0009	GIRL GUIDES OF CANADA NORTHWEST TERRITORIES COUNCIL, TORONTO, ONT.
118943455RR0001	GRACE CHRISTIAN MINISTRIES, PETERBOROUGH, ONT.
118949957RR0001	HAWKESTONE PASTORAL CHARGE, HAWKESTONE, ONT.
119022135RR0001	LIVING WORD TABERNACLE, WINNIPEGOSIS, MAN.
119024982RR0001	LOWBANKS UNITED CHURCH, LOWBANKS, ONT.
119042117RR0001	MIR-PAIX INC., DRUMMONDVILLE (QC)
119050656RR0001	NANAIMO COMMUNITY FOOD BANK, NANAIMO, B.C.
119080331RR0001	SHALOM COMMUNITY MINISTRY, TORONTO, ONT.
119097681RR0001	POWERS MINISTRIES FELLOWSHIP, EDMONTON, ALTA.

AGENCE DU REVENU DU CANADA**LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU***Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance*

À la suite d'une demande présentée par les organismes de bienfaisance indiqués ci-après, l'avis d'intention de révocation suivant a été envoyé :

« Avis est donné par les présentes que, conformément à l'alinéa 168(1)(a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, j'ai l'intention de révoquer l'enregistrement des organismes de bienfaisance mentionnés ci-dessous en vertu de l'alinéa 168(2)(a) de cette loi et que la révocation de l'enregistrement entre en vigueur à la publication du présent avis dans la *Gazette du Canada*. »

Business Number Numéro d'entreprise	Name/Nom Address/Adresse
119112688RR0001	REDEEMER FOUNDATION, ANCASTER, ONT.
119189785RR0001	ST. MARY'S UKRAINIAN CATHOLIC CHURCH, RAINY RIVER, ONT.
119208031RR0005	ST. JAMES CHURCH, PELLY CROSSING, Y.T.
119262756RR0001	PRESBYTERIAN WOMEN'S MISSIONARY SOCIETY, WESTERN DIVISION, SWIFT CURRENT AFTERNOON AUXILIARY, SWIFT CURRENT, SASK.
130498637RR0001	COUNCIL FOR THE PREVENTION OF CHILD ABUSE OF WINDSOR & ESSEX COUNTY, WINDSOR, ONT.
130827231RR0001	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-PASCAL-BAYLON, ARCHIDIOCÈSE DE MONTRÉAL, MONTRÉAL (QC)
132317512RR0001	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ÉTIENNE, SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS (QC)
816922140RR0001	GROUPE D'ENTRAIDE POUR LES PERSONNES ATTEINTES DU SYNDROME DE FATIGUE CHRONIQUE BEAUCE-ETCHEMIN (S.F.C.B.E.), SAINT-GEORGES (QC)
855860078RR0001	TAPESTRY VOCAL BAND SOCIETY, CALGARY, ALTA.
859391146RR0001	DON'T STAND ALONE FOUNDATION FOR CHILDREN WITH AUTISM, BARRIE, ONT.
860040104RR0001	MAISON DES FAMILLES D'UN SOLEIL À L'AUTRE, BAIE-COMEAU (QC)
860856111RR0001	NATS'EJU' DAHK'E ASSOCIATION, YELLOWKNIFE, N.T.
862833928RR0001	CITIZENS AGAINST BULLYING ASSOCIATION OF NORTHERN ALBERTA, MAYERTHORPE, ALTA.
863748356RR0001	MILLBROOK AND DISTRICT COMMUNITY ACCESS PROGRAM, MILLBROOK, ONT.
864005541RR0001	CENTRAL COMMUNITY CHURCH OF KITCHENER, KITCHENER, ONT.
865435648RR0001	CORNERSTONE CHRISTIAN FELLOWSHIP A WORLDWIDE CHURCH OF GOD CONGREGATION INC., WILLOWDALE, ONT.
866574460RR0001	FONDATION GÉRARD LEBEAU, ÎLE-DES-SŒURS (QC)
866686595RR0001	THE SAMUEL J. AND JEAN SABLE FAMILY FOUNDATION, TORONTO, ONT.
868675117RR0001	FONDATION DE L'ÉCOLE DES PERSÉIDES, POINTE-CALUMET (QC)
870214954RR0001	CHURCH OF THE RISEN LORD, HAMILTON, ONT.
871591244RR0001	ENTRAIDE CANCER INC., GATINEAU (QC)
871839825RR0001	GATES OF PRAISE, PICKERING, ONT.
873010078RR0001	CANADIAN FRIEND OF NECHOMAS YISROEL, MONTRÉAL, QUE.
881031637RR0001	FONDATION MICHEL CADRIN, QUÉBEC (QC)
883363707RR0001	SECOND FLIGHT, WASHAGO, ONT.
883424129RR0001	MARANATHA GOSPEL MISSION, ABBOTSFORD, B.C.
884396508RR0001	COWICHAN LIFEBOAT SOCIETY, DUNCAN, B.C.
884713355RR0001	CAMPBELLTON CHURCH PRODUCTIONS, CAMPBELLTON, N.L.
884781048RR0001	HEARTS: HORTICULTURAL ENTERPRISES AND RELATED TRAINING SOCIETY, VICTORIA, B.C.
886325638RR0001	IMATION EMPLOYEES' CHARITABLE CONTRIBUTION ORGANIZATION, LONDON, ONT.
886832591RR0001	THE WARRIORS OF THE CROSS ASIAN CHURCH, MISSISSAUGA, ONT.
887060556RR0001	LA FONDATION DU MOUVEMENT DES JEUNES AU TRAVAIL DE LA RÉGION DES DEUX-MONTAGNES, SAINT-EUSTACHE (QC)
888220472RR0001	PARENTS FOUNDATION OF ST. JOSEPH'S HIGH SCHOOL RENFREW INCORPORATED, RENFREW, ONT.
889169199RR0001	FORWARD HEALTH FOUNDATION, RICHMOND, B.C.
889425575RR0001	GUITARE-DRUMMOND, DRUMMONDVILLE (QC)
889930772RR0001	EARL GREY CORNERSTONE CHURCH, INC., EARL GREY, SASK.
889931192RR0001	MOUNTAIN TOP CHRISTIAN FELLOWSHIP, HAMILTON, ONT.
890790173RR0001	RATHGEB FOUNDATION INC., NORTH YORK, ONT.
891174542RR0001	ST. ANDREW'S UKRAINIAN ORTHODOX CHURCH OF FORT McMURRAY, FORT McMURRAY, ALTA.
891558249RR0001	ANIMAUX EN DÉTRESSE/ANIMALS IN DISTRESS, NEWCASTLE (ONT.)
892208240RR0001	LE CHEUR DES VIEUX NOËLS, QUÉBEC (QC)
894851518RR0001	HARBOUR LIGHTS – "LEARNING FOR LIFE" – CENTRE FOR THE DEVELOPMENTALLY CHALLENGED, PORT ELGIN, ONT.
895312403RR0001	KAMLOOPS HARVEST CHURCH, TISDALE, SASK.
896226438RR0001	L'ALLIANCE CANADIENNE DES RESPONSABLES ET DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS EN FRANÇAIS DU CANADA (A.C.R.E.F.), OTTAWA (ONT.)
897097671RR0001	CENTRE J'AI DU GÉNIE, THETFORD-MINES (QC)
897290318RR0001	POWELL RIVER PERSONS WITH AIDS SOCIETY, POWELL RIVER, B.C.
897828067RR0001	VICTORY CHRISTIAN FELLOWSHIP OF ESTEVAN INC., ESTEVAN, SASK.
898220330RR0001	AQUASALMO R & D INC., QUÉBEC, QUE.
899039721RR0001	WOODSTOCK COMMUNITY CHURCH OF WOODSTOCK ONTARIO INC., WOODSTOCK, ONT.
899151112RR0001	C. O. G. COMMUNITY OUTREACH GROUP INC., REGINA, SASK.

TERRY DE MARCH
*Director General
Charities Directorate*

[51-1-o]

*Le directeur général
Direction des organismes de bienfaisance*
TERRY DE MARCH

[51-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL**APPEAL***Notice No. HA-2008-010*

The Canadian International Trade Tribunal (the Tribunal) will hold a public hearing to consider the appeal referenced hereunder. This hearing will be held beginning at 9:30 a.m., in the Tribunal's Hearing Room No. 2, 18th Floor, Standard Life Centre, 333 Laurier Avenue W, Ottawa, Ontario. Interested persons planning to attend should contact the Tribunal at 613-998-9908 to obtain further information and to confirm that the hearing will be held as scheduled.

Customs Act

Dynamo Industries Inc. v. President of the Canada Border Services Agency

Date of Hearing: January 20, 2009

Appeal No.: AP-2008-007

Goods in Issue: Rotating climbers/children's merry-go-rounds consisting of a rotating platform bounded by vertical and horizontal ropes

Issue: Whether the goods in issue are properly classified under tariff item No. 9506.99.90 as other articles and equipment for general physical exercise, gymnastics, athletics, other sports (including table tennis) or outdoor games, not specified or included elsewhere in Chapter 95, as determined by the President of the Canada Border Services Agency, or should be classified under tariff item No. 9506.99.10 as other articles and equipment for general physical exercise, gymnastics, athletics, other sports (including table tennis) or outdoor games, not specified or included elsewhere in Chapter 95, for climbing or mountaineering, as claimed by Dynamo Industries Inc.

Tariff Items at Issue: Dynamo Industries Inc. — 9506.99.10
President of the Canada Border Services Agency — 9506.99.90

December 11, 2008

By order of the Tribunal
HÉLÈNE NADEAU
Secretary

[51-1-o]

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL**FINDING***Thermoelectric containers*

Notice is hereby given that, on December 11, 2008, pursuant to subsection 43(1) of the *Special Import Measures Act*, the Canadian International Trade Tribunal found that the dumping and subsidizing of thermoelectric containers (Inquiry No. NQ-2008-002) originating in or exported from the People's Republic of China had caused injury to the domestic industry.

Ottawa, December 11, 2008

HÉLÈNE NADEAU
Secretary

[51-1-o]

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR**APPEL***Avis n° HA-2008-010*

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) tiendra une audience publique afin d'entendre l'appel mentionné ci-dessous. L'audience débutera à 9 h 30 et aura lieu dans la salle d'audience n° 2 du Tribunal, 18^e étage, Standard Life Centre, 333, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario). Les personnes intéressées qui ont l'intention d'assister à l'audience doivent s'adresser au Tribunal en composant le 613-998-9908 si elles désirent plus de renseignements ou si elles veulent confirmer la date de l'audience.

Loi sur les douanes

Dynamo Industries Inc. c. Président de l'Agence des services frontaliers du Canada

Date de l'audience : Le 20 janvier 2009

Appel n° : AP-2008-007

Marchandises

en cause : Portiques d'escalade rotatifs/tournequets pour enfants consistant en une plateforme rotative limitée par des cordes verticales et horizontales

Question en litige : Déterminer si les marchandises en cause sont correctement classées dans le numéro tarifaire 9506.99.90 à titre d'autres articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 95, comme l'a déterminé le président de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou si elles doivent être classées dans le numéro tarifaire 9506.99.10 à titre d'autres articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports (y compris le tennis de table) ou les jeux de plein air, non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 95, pour l'escalade ou l'alpinisme, comme l'a soutenu Dynamo Industries Inc.

Numéros tarifaires en cause : Dynamo Industries Inc. — 9506.99.10
Président de l'Agence des services frontaliers du Canada — 9506.99.90

Le 11 décembre 2008

Par ordre du Tribunal
Le secrétaire
HÉLÈNE NADEAU

[51-1-o]

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR**CONCLUSIONS***Conteneurs thermoélectriques*

Avis est donné par la présente que, le 11 décembre 2008, conformément au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a conclu que le dumping et le subventionnement des conteneurs thermoélectriques (enquête n° NQ-2008-002) originaires ou exportés de la République populaire de Chine avaient causé un dommage à la branche de production nationale.

Ottawa, le 11 décembre 2008

Le secrétaire
HÉLÈNE NADEAU

[51-1-o]

**CANADIAN RADIO-TELEVISION AND
TELECOMMUNICATIONS COMMISSION****NOTICE TO INTERESTED PARTIES**

The following notices are abridged versions of the Commission's original notices bearing the same number. The original notices contain a more detailed outline of the applications, including additional locations and addresses where the complete files may be examined. The relevant material, including the notices and applications, is available for viewing during normal business hours at the following offices of the Commission:

- Central Building, Les Terrasses de la Chaudière, Room 206, 1 Promenade du Portage, Gatineau, Quebec K1A 0N2, 819-997-2429 (telephone), 994-0423 (TDD), 819-994-0218 (fax);
- Metropolitan Place, Suite 1410, 99 Wyse Road, Dartmouth, Nova Scotia B3A 4S5, 902-426-7997 (telephone), 426-6997 (TDD), 902-426-2721 (fax);
- Kensington Building, Suite 1810, 275 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba R3B 2B3, 204-983-6306 (telephone), 983-8274 (TDD), 204-983-6317 (fax);
- 530-580 Hornby Street, Vancouver, British Columbia V6C 3B6, 604-666-2111 (telephone), 666-0778 (TDD), 604-666-8322 (fax);
- CRTC Documentation Centre, 205 Viger Avenue W, Suite 504, Montréal, Quebec H2Z 1G2, 514-283-6607 (telephone), 283-8316 (TDD), 514-283-3689 (fax);
- CRTC Documentation Centre, 55 St. Clair Avenue E, Suite 624, Toronto, Ontario M4T 1M2, 416-952-9096 (telephone), 416-954-6343 (fax);
- CRTC Documentation Centre, Cornwall Professional Building, Room 103, 2125 11th Avenue, Regina, Saskatchewan S4P 3X3, 306-780-3422 (telephone), 306-780-3319 (fax);
- CRTC Documentation Centre, 10405 Jasper Avenue, Suite 520, Edmonton, Alberta T5J 3N4, 780-495-3224 (telephone), 780-495-3214 (fax).

Interventions must be filed with the Secretary General, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, Ottawa, Ontario K1A 0N2, together with proof that a true copy of the intervention has been served upon the applicant, on or before the deadline given in the notice.

Secretary General

**CANADIAN RADIO-TELEVISION AND
TELECOMMUNICATIONS COMMISSION****DECISIONS**

The complete texts of the decisions summarized below are available from the offices of the CRTC.

2008-347

December 10, 2008

Rogers Broadcasting Limited
Toronto, Ontario

Approved — Broadcasting licence to operate a new English-language regional Category 2 specialty programming undertaking to serve Greater Toronto.

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES****AVIS AUX INTÉRESSÉS**

Les avis qui suivent sont des versions abrégées des avis originaux du Conseil portant le même numéro. Les avis originaux contiennent une description plus détaillée de chacune des demandes, y compris les lieux et adresses où l'on peut consulter les dossiers complets. Tous les documents afférents, y compris les avis et les demandes, sont disponibles pour examen durant les heures normales d'ouverture aux bureaux suivants du Conseil :

- Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, Pièce 206, 1, promenade du Portage, Gatineau (Québec) K1A 0N2, 819-997-2429 (téléphone), 994-0423 (ATS), 819-994-0218 (télécopieur);
- Place Metropolitan, Bureau 1410, 99, chemin Wyse, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5, 902-426-7997 (téléphone), 426-6997 (ATS), 902-426-2721 (télécopieur);
- Édifice Kensington, Pièce 1810, 275, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3, 204-983-6306 (téléphone), 983-8274 (ATS), 204-983-6317 (télécopieur);
- 580, rue Hornby, Bureau 530, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6, 604-666-2111 (téléphone), 666-0778 (ATS), 604-666-8322 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, 205, avenue Viger Ouest, Bureau 504, Montréal (Québec) H2Z 1G2, 514-283-6607 (téléphone), 283-8316 (ATS), 514-283-3689 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, 55, avenue St. Clair Est, Bureau 624, Toronto (Ontario) M4T 1M2, 416-952-9096 (téléphone), 416-954-6343 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, Édifice Cornwall Professionnel, Pièce 103, 2125, 11^e Avenue, Regina (Saskatchewan) S4P 3X3, 306-780-3422 (téléphone), 306-780-3319 (télécopieur);
- Centre de documentation du CRTC, 10405, avenue Jasper, Bureau 520, Edmonton (Alberta) T5J 3N4, 780-495-3224 (téléphone), 780-495-3214 (télécopieur).

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Ottawa (Ontario) K1A 0N2, avec preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante, avant la date limite d'intervention mentionnée dans l'avis.

Secrétaire général

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES****DÉCISIONS**

On peut se procurer le texte complet des décisions résumées ci-après en s'adressant au CRTC.

2008-347

Le 10 décembre 2008

Rogers Broadcasting Limited
Toronto (Ontario)

Approuvé — Licence de radiodiffusion visant à exploiter une nouvelle entreprise régionale de programmation d'émissions de télévision spécialisée de catégorie 2 de langue anglaise pour desservir le Grand Toronto.

2008-348	December 10, 2008	2008-348	Le 10 décembre 2008
CJNE FM Radio Inc. Nipawin, Saskatchewan		CJNE FM Radio Inc. Nipawin (Saskatchewan)	
Approved — Renewal of the broadcasting licence for the English-language commercial FM radio station CJNE-FM Nipawin and its transmitter VF2212 Carrot River, from January 1, 2009, to August 31, 2012.		Approuvé — Renouvellement de la licence de radiodiffusion de la station de radio FM commerciale de langue anglaise CJNE-FM Nipawin et de son émetteur VF2212 Carrot River, du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 août 2012.	
2008-349	December 11, 2008	2008-349	Le 11 décembre 2008
Radio Rimouski inc. Rimouski and Rivière-du-Loup, Quebec		Radio Rimouski inc. Rimouski et Rivière-du-Loup (Québec)	
Approved — Amendment to the broadcasting licence of the radio station CFYX-FM Rimouski by adding a low-power transmitter in Rivière-du-Loup.		Approuvé — Modification de la licence de radiodiffusion de la station de radio CFYX-FM Rimouski en ajoutant un émetteur de faible puissance à Rivière-du-Loup.	
2008-350	December 11, 2008	2008-350	Le 11 décembre 2008
Videotron Ltd. Province of Quebec		Vidéotron ltée Province de Québec	
Approved — Amendment to the broadcasting licence for the regional, French-language video-on-demand programming undertaking known as Illico sur demande to allow the service to be made available in high-definition format.		Approuvé — Modification de la licence de radiodiffusion de l'entreprise régionale de programmation de vidéo sur demande de langue française Illico sur demande, afin d'en permettre la distribution en format haute définition.	
2008-351	December 11, 2008	2008-351	Le 11 décembre 2008
TVA Group Inc. Across Canada		Groupe TVA inc. L'ensemble du Canada	
Approved — Amendment to the broadcasting licence for the national French-language pay-per-view programming undertaking known as Canal Indigo to allow the service to be made available in high-definition format.		Approuvé — Modification de la licence de radiodiffusion de l'entreprise nationale de programmation de télévision à la carte de langue française appelée Canal Indigo, afin d'en permettre la distribution en format haute définition.	
2008-352	December 12, 2008	2008-352	Le 12 décembre 2008
The Sports Network Inc. Across Canada		The Sports Network Inc. L'ensemble du Canada	
Dismissed — Complaints from the Canadian Broadcasting Corporation and Score Media regarding the launch of the digital channel TSN2.		Rejeté — Plaintes de la Société Radio-Canada et de Score Media Inc. à l'égard du lancement du canal numérique TSN2.	
2008-353	December 12, 2008	2008-353	Le 12 décembre 2008
Fairchild Television Ltd. Across Canada		Fairchild Television Ltd. L'ensemble du Canada	
Approved — Amendment to the broadcasting licence for the national, ethnic specialty programming undertaking known as Fairchild Television in order to delete condition of licence 6 and amend condition of licence 7.		Approuvé — Modification de la licence de radiodiffusion de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées à caractère ethnique appelée Fairchild Television afin de supprimer la condition de licence 6 et de modifier la condition de licence 7.	
2008-354	December 12, 2008	2008-354	Le 12 décembre 2008
Ontario French Language Educational Communications Authority Various locations in Ontario		Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario Diverses localités en Ontario	
Approved — Amendment to the broadcasting licence for the satellite-to-cable television programming undertaking known as TFO to allow the service to be made available for distribution in high definition.		Approuvé — Modification de la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision du satellite au câble appelée TFO afin d'en permettre la distribution en format haute définition.	

**CANADIAN RADIO-TELEVISION AND
TELECOMMUNICATIONS COMMISSION**

PUBLIC HEARING 2008-14-3

Notice of consultation and hearing

January 26, 2009
Orillia, Ontario
Correction to Items 8 and 11

Further to Broadcasting Notices of Public Hearing CRTC 2008-14 dated November 13, 2008, CRTC 2008-14-1 dated November 27, 2008, and CRTC 2008-14-2 dated December 4, 2008, the Commission announces the following:

The changes are in bold.

1. Item 8
Orillia, Ontario
Application No. 2008-0800-1

Application by Instant Information Services Incorporated for a licence to operate a low-power English-language tourist information FM radio programming undertaking in Orillia.

The new station would operate on frequency 98.5 MHz (channel 253LP) with an effective radiated power of **27 W** (non-directional antenna with an effective height of antenna above average terrain of **92 m**).

2. Item 11
Gravenhurst, Ontario
Application No. 2008-0963-4

Application by Instant Information Services Incorporated for a licence to operate a low-power English-language tourist information FM radio station in Gravenhurst.

The new station would operate on frequency 101.9 MHz (channel 270LP) with an effective radiated power of **25 W** (non-directional antenna with an effective height of antenna above average terrain of **64.9 m**).

December 11, 2008

[51-1-o]

**CANADIAN RADIO-TELEVISION AND
TELECOMMUNICATIONS COMMISSION**

PUBLIC NOTICE 2008-71-1

Notice of consultation

Application received
Sainte-Marie de Beauce, Quebec
Item 3 is withdrawn from this public notice.

Further to its Broadcasting Public Notice CRTC 2008-71 dated August 14, 2008, the Commission announces the following:

The following application is withdrawn from this public notice and will be rescheduled at a subsequent public hearing.

Item 3
Sainte-Marie de Beauce, Quebec
Application No. 2008-0958-5

Application by 9174-8004 Québec inc. to amend the licence of the French-language commercial radio station CHEQ-FM Sainte-Marie de Beauce.

December 12, 2008

[51-1-o]

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

AUDIENCE PUBLIQUE 2008-14-3

Avis de consultation et d'audience

Le 26 janvier 2009
Orillia (Ontario)
Correction aux articles 8 et 11

À la suite de ses avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14 du 13 novembre 2008, CRTC 2008-14-1 du 27 novembre 2008 et CRTC 2008-14-2 du 4 décembre 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

Les changements sont en caractères gras.

1. Article 8
Orillia (Ontario)
Numéro de demande 2008-0800-1

Demande présentée par Instant Information Services Incorporated en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio d'information touristique FM de langue anglaise de faible puissance à Orillia.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 98,5 MHz (canal 253FP) avec une puissance apparente rayonnée de **27 W** (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de **92 m**).

2. Article 11
Gravenhurst (Ontario)
Numéro de demande 2008-0963-4

Demande présentée par Instant Information Services Incorporated en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio d'information touristique FM de langue anglaise de faible puissance à Gravenhurst.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 101,9 MHz (canal 270FP) avec une puissance apparente rayonnée de **25 W** (antenne non-directionnelle avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de **64,9 m**).

Le 11 décembre 2008

[51-1-o]

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

AVIS PUBLIC 2008-71-1

Avis de consultation

Demande reçue
Sainte-Marie de Beauce (Québec)
L'article 3 est retiré de cet avis public.

À la suite de son avis public de radiodiffusion CRTC 2008-71 en date du 14 août 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

La demande suivante est retirée de cet avis public et sera inscrite à une audience publique ultérieure.

Article 3
Sainte-Marie de Beauce (Québec)
Numéro de demande 2008-0958-5

Demande présentée par 9174-8004 Québec inc. en vue de modifier la licence de la station de radio commerciale de langue française CHEQ-FM Sainte-Marie de Beauce.

Le 12 décembre 2008

[51-1-o]

**CANADIAN RADIO-TELEVISION AND
TELECOMMUNICATIONS COMMISSION****PUBLIC NOTICE 2008-117**

Notice of consultation — Call for comments on the proposed addition of NDTV GOOD TIMES to the lists of eligible satellite services for distribution on a digital basis

Deadline for the filing of comments: January 12, 2009

The Commission received a request dated November 7, 2008, from Asian Television Network International Limited (ATN) for the addition of NDTV GOOD TIMES (NDTV), a non-Canadian satellite service originating in India, to the lists of eligible satellite services for distribution on a digital basis (the digital lists).

The Commission calls for comments on ATN's request for the addition of NDTV to the digital lists. Parties submitting comments on the request should also submit a true copy of their comments to the Canadian sponsor, ATN, at the following address:

Asian Television Network International Limited
130 Pony Drive
Newmarket, Ontario
L3Y 7B6

Email: prakash@asiantelevision.com

Telephone: 905-836-6460

Fax: 905-853-5212

Proof that comments have been sent to ATN must accompany the original version of the comments sent to the Commission.

December 10, 2008

[51-1-o]

NATIONAL ENERGY BOARD**APPLICATION TO EXPORT ELECTRICITY TO THE
UNITED STATES**

HQ Energy Marketing Inc.

By an application dated December 4, 2008, HQ Energy Marketing Inc. (the "Applicant") has applied to the National Energy Board (the "Board") under Division II of Part VI of the *National Energy Board Act* (the "Act"), for authorization to export up to 6000 MWh of firm and interruptible power in each consecutive 12-month period, and a maximum of 30 TWh of firm energy and a maximum of 30 TWh of interruptible energy in each consecutive 12-month period, for a period of 10 years commencing on April 8, 2009. This export will be in accordance with the terms of any firm power and energy contract not to exceed five years that could be concluded by the Applicant during this period.

The Board wishes to obtain the views of interested parties on this application before issuing a permit or recommending to the Governor in Council that a public hearing be held. The directions on procedure that follow explain in detail the procedure that will be used.

1. The Applicant shall deposit and keep on file, for public inspection during normal business hours, copies of the application at its office located at 75 René-Lévesque Boulevard W, 17th Floor, Montréal, Quebec H2Z 1A4 (Attention: Hélène Cossette, 514-289-3146 [telephone], 514-289-6217 [fax], cossette.helene@hydro.qc.ca [email]) and provide a copy of the application

**CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES****AVIS PUBLIC 2008-117**

Avis de consultation — Appel aux observations sur l'ajout proposé de NDTV GOOD TIMES aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique

Date limite pour le dépôt des demandes : le 12 janvier 2009

Le Conseil a reçu une demande datée du 7 novembre 2008 d'Asian Television Network International Limited (ATN) en vue d'ajouter NDTV GOOD TIMES (NDTV), un service par satellite non canadien en provenance de l'Inde, aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques).

Le Conseil lance un appel aux observations sur la demande d'ATN d'ajouter NDTV aux listes numériques. Les parties qui déposent leurs observations doivent en faire parvenir une copie conforme au parrain canadien, ATN, à l'adresse suivante :

Asian Television Network International Limited
130, promenade Pony
Newmarket (Ontario)
L3Y 7B6

Courriel : prakash@asiantelevision.com

Téléphone : 905-836-6460

Télécopieur : 905-853-5212

Les preuves d'envoi des observations à ATN doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.

Le 10 décembre 2008

[51-1-o]

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**DEMANDE VISANT L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ
AUX ÉTATS-UNIS**

Marketing d'énergie HQ Inc.

Marketing d'énergie HQ Inc. (le « demandeur ») a déposé auprès de l'Office national de l'énergie (l'« Office »), aux termes de la section II de la partie VI de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la « Loi »), une demande datée du 4 décembre 2008 en vue d'obtenir l'autorisation d'exporter jusqu'à 6000 MWh de puissance garantie et interruptible pour toute période consécutive de 12 mois, ainsi qu'un maximum de 30 TWh d'énergie garantie et un maximum de 30 TWh d'énergie interruptible pour toute période consécutive de 12 mois, pendant une période de 10 ans à compter du 8 avril 2009. Ces exportations se feraient selon les conditions de tout contrat d'exportation de puissance et d'énergie garanties n'excédant pas cinq ans qui pourrait être conclu au cours de cette période.

L'Office souhaite obtenir les points de vue des parties intéressées sur cette demande avant de délivrer un permis ou de recommander au gouverneur en conseil la tenue d'une audience publique. Les instructions relatives à la procédure énoncées ci-après exposent en détail la démarche qui sera suivie.

1. Le demandeur doit déposer et conserver en dossier des copies de la demande aux fins d'examen public pendant les heures normales d'ouverture, à ses bureaux situés au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, 17^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1A4 (À l'attention de : Hélène Cossette, 514-289-3146 [téléphone], 514-289-6217 [télécopieur], cossette.helene@hydro.qc.ca [courriel])

to any person who requests a copy. A copy of the application is also available for viewing during normal business hours in the Board's library, 444 Seventh Avenue SW, Room 1002, Calgary, Alberta T2P 0X8.

2. Submissions that any party wishes to present shall be filed with the Secretary of the Board, 444 Seventh Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 0X8, 403-292-5503 (fax), and served on the Applicant by January 19, 2009.

3. Pursuant to section 119.06(2) of the Act, the Board shall have regard to all considerations that appear to it to be relevant. In particular, the Board is interested in the views of submitters with respect to

- (a) the effect of the exportation of the electricity on provinces other than that from which the electricity is to be exported;
- (b) the impact of the exportation on the environment; and
- (c) whether the Applicant has
 - (i) informed those who have declared an interest in buying electricity for consumption in Canada of the quantities and classes of service available for sale, and
 - (ii) given an opportunity to purchase electricity on terms and conditions as favourable as the terms and conditions specified in the application to those who, within a reasonable time of being so informed, demonstrate an intention to buy electricity for consumption in Canada.

4. Any answer to submissions that the Applicant wishes to present in response to items 2 and 3 of this notice of application and directions on procedure shall be filed with the Secretary of the Board and served on the party that filed the submission by February 3, 2009.

5. For further information on the procedures governing the Board's examination, contact the Secretary of the Board, Claudine Dutil-Berry, at 403-299-2714 (telephone), 403-292-5503 (fax).

CLAUDINE DUTIL-BERRY
Secretary

[51-1-o]

et en fournir une copie à quiconque en fait la demande. Il est également possible de consulter une copie de la demande, pendant les heures normales d'ouverture, à la bibliothèque de l'Office, située au 444 Seventh Avenue SW, Pièce 1002, Calgary (Alberta) T2P 0X8.

2. Les parties qui désirent déposer des mémoires doivent le faire auprès du secrétaire de l'Office, au 444 Seventh Avenue SW, Calgary (Alberta) T2P 0X8, 403-292-5503 (télécopieur), et le signifier au demandeur, au plus tard le 19 janvier 2009.

3. Conformément au paragraphe 119.06(2) de la Loi, l'Office tiendra compte de tous les facteurs qu'il estime pertinents. En particulier, il s'intéresse aux points de vue des déposants sur les questions suivantes :

- a) les conséquences de l'exportation sur les provinces autres que la province exportatrice;
- b) les conséquences de l'exportation sur l'environnement;
- c) si le demandeur :
 - (i) a informé quiconque s'est montré intéressé par l'achat d'électricité pour consommation au Canada des quantités et des catégories de services offerts,
 - (ii) a donné la possibilité d'acheter de l'électricité à des conditions aussi favorables que celles indiquées dans la demande à ceux qui ont, dans un délai raisonnable suivant la communication de ce fait, manifesté l'intention d'acheter de l'électricité pour consommation au Canada.

4. Si le demandeur souhaite répondre aux mémoires visés aux points 2 et 3 du présent avis de la demande et des présentes instructions relatives à la procédure, il doit déposer sa réponse auprès du secrétaire de l'Office et en signifier une copie à la partie qui a déposé le mémoire, au plus tard le 3 février 2009.

5. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes régissant l'examen mené par l'Office prière de communiquer avec le secrétaire de l'Office, Claudine Dutil-Berry, par téléphone au 403-299-2714 ou par télécopieur au 403-292-5503.

Le secrétaire
CLAUDINE DUTIL-BERRY

[51-1-o]

MISCELLANEOUS NOTICES**ASSOCIATION DES ÉGLISES PROTESTANTES
ÉVANGÉLIQUES LA BIBLE PARLE DU CANADA****RELOCATION OF HEAD OFFICE**

Notice is hereby given that the Association des Églises Protestantes Évangéliques La Bible Parle du Canada has changed the location of its head office to the city of Laval (Fabreville), province of Quebec.

September 26, 2008

CLERMONT DESCHÊNES
President

[51-1-o]

CANADA COMPANY: MANY WAYS TO SERVE**RELOCATION OF HEAD OFFICE**

Notice is hereby given that CANADA COMPANY: MANY WAYS TO SERVE has changed the location of its head office to the city of Toronto, province of Ontario.

Toronto, December 2, 2008

BLAKE GOLDRING
President

[51-1-o]

**THE CANADIAN ASSOCIATION FOR ASSISTANCE TO
RUSSIA / L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À LA
RUSSIE****SURRENDER OF CHARTER**

Notice is hereby given that THE CANADIAN ASSOCIATION FOR ASSISTANCE TO RUSSIA / L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À LA RUSSIE intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to the *Canada Corporations Act*.

December 10, 2008

MARK PHILLIPS
Secretary

[51-1-o]

CITY OF CAMBRIDGE**PLANS DEPOSITED**

Sanchez Engineering Inc., acting for the City of Cambridge, hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Sanchez Engineering Inc. has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the office of the District Registrar of the Land Registry District of Waterloo, at Kitchener, Ontario, under deposit No. 1583371, a description of the site and plans of the existing dam across the Speed River and of the proposed safety boom that will be located across the same river, approximately 20 m east of the existing dam, in the city of Cambridge, at the back of Lot 215 Queen Street W, in the village

AVIS DIVERS**ASSOCIATION DES ÉGLISES PROTESTANTES
ÉVANGÉLIQUES LA BIBLE PARLE DU CANADA****CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL**

Avis est par les présentes donné que l'Association des Églises Protestantes Évangéliques La Bible Parle du Canada a changé le lieu de son siège social qui est maintenant situé à Laval (Fabreville), province de Québec.

Le 26 septembre 2008

Le président
CLERMONT DESCHÊNES

[51-1-o]

CANADA COMPANY: MANY WAYS TO SERVE**CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL**

Avis est par les présentes donné que CANADA COMPANY: MANY WAYS TO SERVE a changé le lieu de son siège social qui est maintenant situé à Toronto, province d'Ontario.

Toronto, le 2 décembre 2008

Le président
BLAKE GOLDRING

[51-1]

**THE CANADIAN ASSOCIATION FOR ASSISTANCE TO
RUSSIA / L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À LA
RUSSIE****ABANDON DE CHARTE**

Avis est par les présentes donné que THE CANADIAN ASSOCIATION FOR ASSISTANCE TO RUSSIA / L'ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À LA RUSSIE demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 10 décembre 2008

Le secrétaire
MARK PHILLIPS

[51-1-o]

CITY OF CAMBRIDGE**DÉPÔT DE PLANS**

La société Sanchez Engineering Inc., au nom de la City of Cambridge, donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La Sanchez Engineering Inc. a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement de Waterloo, à Kitchener (Ontario), sous le numéro de dépôt 1583371, une description de l'emplacement et les plans du barrage actuel sur la rivière Speed et de l'estacade de sécurité que l'on propose de construire sur ladite rivière, à environ 20 m à l'est du barrage

of Hespeler. The proposed safety boom will extend from the north to the south banks of the Speed River.

Comments may be directed to the Superintendent, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, 100 Front Street S, Sarnia, Ontario N7T 2M4. However, comments will be considered only if they are in writing, are received not later than 30 days after the date of publication of this notice and are related to the effects of this work on marine navigation. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Cobourg, December 10, 2008

SANCHEZ ENGINEERING INC.
LEONARDO SÁNCHEZ, P.Eng.

[51-1-o]

COLD OCEAN SALMON INC.

PLANS DEPOSITED

Cold Ocean Salmon Inc. hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Cold Ocean Salmon Inc. has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the community town hall in St. Alban's, Newfoundland and Labrador, under plan Nos. 2-2920-1, 2-2920-2 and 2-2920-2A, a description of the site and plans of the proposed aquaculture site in Bay d'Espoir, at Curley Cove, in front of vacant Crown lands.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Superintendent, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1300, St. John's, Newfoundland and Labrador A1C 6H8. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

St. Stephen, December 15, 2008

R. H. SWEENEY

[51-1-o]

COLD OCEAN SALMON INC.

PLANS DEPOSITED

Cold Ocean Salmon Inc. hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Cold Ocean Salmon Inc. has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the community town hall in St. Alban's, Newfoundland and Labrador, under plan Nos. 2-2919-1, 2-2919-2 and 2-2919-2A, a description of the site and plans of the proposed aquaculture site in Bay d'Espoir, at Hatcher Cove, in front of vacant Crown lands.

actuel, dans la ville de Cambridge, dans la partie arrière du lot 215, rue Queen Ouest, dans le village de Hespeler. L'estacade de sécurité que l'on propose de construire s'étendra de la rive nord à la rive sud de la rivière Speed.

Les commentaires éventuels doivent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, 100, rue Front Sud, Sarnia (Ontario) N7T 2M4. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit, reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis et relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Cobourg, le 10 décembre 2008

SANCHEZ ENGINEERING INC.
LEONARDO SÁNCHEZ, ing.

[51-1-o]

COLD OCEAN SALMON INC.

DÉPÔT DE PLANS

La société Cold Ocean Salmon Inc. donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La Cold Ocean Salmon Inc. a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et à l'hôtel de ville de St. Alban's (Terre-Neuve-et-Labrador), sous les numéros de plan 2-2920-1, 2-2920-2 et 2-2920-2A, une description de l'emplacement et les plans du site aquacole que l'on propose de construire dans la baie d'Espoir, à l'anse Curley, en face de terres publiques vacantes.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1300, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6H8. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

St. Stephen, le 15 décembre 2008

R. H. SWEENEY

[51-1-o]

COLD OCEAN SALMON INC.

DÉPÔT DE PLANS

La société Cold Ocean Salmon Inc. donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La Cold Ocean Salmon Inc. a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et à l'hôtel de ville de St. Alban's (Terre-Neuve-et-Labrador), sous les numéros de plan 2-2919-1, 2-2919-2 et 2-2919-2A, une description de l'emplacement et les plans du site aquacole que l'on propose de construire dans la baie d'Espoir, à l'anse Hatcher, en face de terres publiques vacantes.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Superintendent, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1300, St. John's, Newfoundland and Labrador A1C 6H8. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

St. Stephen, December 15, 2008

R. H. SWEENEY

[51-1-o]

THE CORPORATION OF THE CITY OF LONDON

PLANS DEPOSITED

AECOM, on behalf of The Corporation of the City of London, hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, AECOM has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the office of the District Registrar of the Land Registry District of Middlesex, at 100 Dundas Street, London, Ontario, under deposit No. 951010, a description of the site and plans for the rehabilitation of the Norman A. Bradford Bridge on Oxford Street W over the Thames River, in half part of Lot 19, in the city of London, county of Middlesex.

Comments may be directed to the Superintendent, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, 100 Front Street S, Sarnia, Ontario N7T 2M4. However, comments will be considered only if they are in writing, are received not later than 30 days after the date of publication of this notice and are related to the effects of this work on marine navigation. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

London, December 2008

AECOM

[51-1-o]

DARRYL DONAHUE AND LEONARD FRASER

PLANS DEPOSITED

Darryl Donahue and Leonard Fraser hereby give notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Darryl Donahue and Leonard Fraser have deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the office of the District Registrar of the Land Registry District of Queens County, at the Jones Building, 11 Kent Street, Charlottetown, Prince Edward Island, under deposit Nos. 33863 and 33866, a description of the site and plans of the existing marine aquaculture sites: BOT-6690-L in the Foxley River and BOT-7673-L in the Kildare River, Prince County, Prince Edward Island.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1300, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 6H8. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

St. Stephen, le 15 décembre 2008

R. H. SWEENEY

[51-1-o]

THE CORPORATION OF THE CITY OF LONDON

DÉPÔT DE PLANS

La société AECOM, au nom de The Corporation of the City of London, donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La AECOM a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement de Middlesex, situé au 100, rue Dundas, London (Ontario), sous le numéro de dépôt 951010, une description de l'emplacement et les plans de la réfection du pont Norman A. Bradford sur la rue Oxford Ouest, lequel enjambe la rivière Thames et est situé dans la moitié du lot 19, dans la ville de London, comté de Middlesex.

Les commentaires éventuels doivent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, 100, rue Front Sud, Sarnia (Ontario) N7T 2M4. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit, reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis et relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

London, décembre 2008

AECOM

[51-1]

DARRYL DONAHUE ET LEONARD FRASER

DÉPÔT DE PLANS

Darryl Donahue et Leonard Fraser donnent avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. Darryl Donahue et Leonard Fraser ont, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement du comté de Queens, situé à l'édifice Jones Building, 11, rue Kent, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), sous les numéros de dépôt 33863 et 33866, une description de l'emplacement et les plans des sites aquacoles marins actuels suivants : BOT-6690-L dans la rivière Foxley et BOT-7673-L dans la rivière Kildare, comté de Prince, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Charlottetown, December 10, 2008

DARRYL DONAHUE

[51-1-o]

DEAN MacEachern

PLANS DEPOSITED

Dean MacEachern hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Dean MacEachern has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the District Registrar of the Land Registry, District of Queens County, at the Jones Building, 11 Kent Street, Charlottetown, Prince Edward Island, under deposit No. 33867, a description of the site and plans of the existing marine aquaculture site No. BOT-7646-L in Hillsborough Bay, Queens County, Prince Edward Island.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Charlottetown, December 10, 2008

DEAN MacEachern

[51-1-o]

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

PLANS DEPOSITED

The Department of Fisheries and Oceans, Small Craft Harbours Branch, hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, the Department of Fisheries and Oceans, Small Craft Harbours Branch, has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the Registry of Deeds, Land Registry District of Annapolis County, Nova Scotia, under deposit No. 92181230, a description of the site and plans of the existing wharves, skidway and proposed armour stone wharf protection at Delaps Cove, Annapolis County, Nova Scotia, in lot bearing PID 05192885, property of Her Majesty the Queen in right of Canada.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Charlottetown, le 10 décembre 2008

DARRYL DONAHUE

[51-1-o]

DEAN MacEachern

DÉPÔT DE PLANS

Dean MacEachern donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. Dean MacEachern a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement du comté de Queens, situé à l'édifice Jones Building, 11, rue Kent, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), sous le numéro de dépôt 33867, une description de l'emplacement et les plans du site aquacole marin actuel n° BOT-7646-L dans la baie Hillsborough, comté de Queens, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Charlottetown, le 10 décembre 2008

DEAN MacEachern

[51-1-o]

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

DÉPÔT DE PLANS

La Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau d'enregistrement des titres du comté d'Annapolis (Nouvelle-Écosse), sous le numéro de dépôt 92181230, une description de l'emplacement et les plans des quais et du quai de chargement actuels et du projet de construction d'un ouvrage de protection du quai à Delaps Cove, dans le comté d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, dans le lot qui porte le NIP 05192885, propriété de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Halifax, December 11, 2008

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

[51-1-o]

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

PLANS DEPOSITED

The Department of Fisheries and Oceans, Small Craft Harbours Branch, hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, the Department of Fisheries and Oceans, Small Craft Harbours Branch, has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the Registry of Deeds, Land Registry District of Northumberland County, New Brunswick, under deposit No. 26455825, a description of the site and plans of the existing wharves, shore protection works and launching ramps at McEacherns Point (Wishart Point), Northumberland County, New Brunswick, in lot bearing PID 40230559, property of Her Majesty the Queen in right of Canada.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Halifax, December 11, 2008

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

[51-1-o]

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

PLANS DEPOSITED

The Department of Fisheries and Oceans, Small Craft Harbours Branch, hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, the Department of Fisheries and Oceans, Small Craft Harbours Branch, has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the Registry of Deeds, Land Registry District of Gloucester County, New Brunswick, under deposit No. 26456187/26456161, a description of the site and plans of the existing wharves, floating docks, launching ramp and breakwaters at Val-Comeau, Gloucester County, New Brunswick, in lot bearing PID 20706396/20731006, property of Her Majesty the Queen in right of Canada.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Halifax, le 11 décembre 2008

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

[51-1-o]

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

DÉPÔT DE PLANS

La Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau d'enregistrement des titres du comté de Northumberland (Nouveau-Brunswick), sous le numéro de dépôt 26455825, une description de l'emplacement et les plans des quais, des ouvrages de protection du littoral et des rampes de mise à l'eau actuels situés à la pointe McEacherns (pointe Wishart), dans le comté de Northumberland, au Nouveau-Brunswick, dans le lot qui porte le NIP 40230559, propriété de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Halifax, le 11 décembre 2008

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

[51-1-o]

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

DÉPÔT DE PLANS

La Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. La Direction des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et des Océans a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau d'enregistrement des titres du comté de Gloucester (Nouveau-Brunswick), sous le numéro de dépôt 26456187/26456161, une description de l'emplacement et les plans des quais, des quais flottants, de la rampe de mise à l'eau et des brise-lames actuels situés à Val-Comeau, dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, dans le lot qui porte le NIP 20706396/20731006, propriété de Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Halifax, December 11, 2008

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

[51-1-o]

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
LAPRADE TROIS-RIVIÈRES INC.**

SURRENDER OF CHARTER

Notice is hereby given that Fonds de développement économique Laprade Trois-Rivières inc. intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to the *Canada Corporations Act*.

April 1, 2008

ROBERT BOUCHARD
President

[51-1-o]

GLITNIR BANKI HF.

RELEASE OF ASSETS

Notice is hereby given, pursuant to subsection 599(2) of the *Bank Act*, that Glitnir banki hf., which ceased to carry on business in Canada effective October 15, 2008, intends to make application to the Superintendent of Financial Institutions on or after January 31, 2009, for the release of its assets in Canada.

Depositors or creditors of Glitnir banki hf. opposing the release may file their opposition with the Superintendent of Financial Institutions (Canada), 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before January 31, 2009.

Halifax, November 29, 2008

GLITNIR BANKI HF.

[48-4-o]

GREEN ONLINE INC.

SURRENDER OF CHARTER

Notice is hereby given that GREEN ONLINE INC. intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to the *Canada Corporations Act*.

Montréal, December 11, 2008

SHENG LIANG
President

[51-1-o]

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Halifax, le 11 décembre 2008

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

[51-1-o]

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
LAPRADE TROIS-RIVIÈRES INC.**

ABANDON DE CHARTE

Avis est par les présentes donné que Fonds de développement économique Laprade Trois-Rivières inc. demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Le 1^{er} avril 2008

Le président
ROBERT BOUCHARD

[51-1-o]

GLITNIR BANKI HF.

LIBÉRATION D'ACTIF

Avis est par les présentes donné, aux termes du paragraphe 599(2) de la *Loi sur les banques*, que Glitnir banki hf., qui a cessé d'exercer ses activités au Canada depuis le 15 octobre 2008, prévoit effectuer une demande auprès du surintendant des institutions financières le 31 janvier 2009 ou après cette date pour la libération de ses éléments d'actif au Canada.

Les déposants ou les créanciers de Glitnir banki hf. qui s'opposent à la libération peuvent faire acte d'opposition auprès du Surintendant des institutions financières (Canada), 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 31 janvier 2009.

Halifax, le 29 novembre 2008

GLITNIR BANKI HF.

[48-4-o]

GREEN ONLINE INC.

ABANDON DE CHARTE

Avis est par les présentes donné que GREEN ONLINE INC. demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*.

Montréal, le 11 décembre 2008

Le président
SHENG LIANG

[51-1-o]

HOSPICE CALEDON FOUNDATION**RELOCATION OF HEAD OFFICE**

Notice is hereby given that Hospice Caledon Foundation has changed the location of its head office to the town of Caledon, province of Ontario.

December 11, 2008

CHRIS BARRON

President

[51-1-o]

HOSPICE CALEDON FOUNDATION**CHANGEMENT DE LIEU DU SIÈGE SOCIAL**

Avis est par les présentes donné que l'Hospice Caledon Foundation a changé le lieu de son siège social qui est maintenant situé à Caledon, province d'Ontario.

Le 11 décembre 2008

Le président

CHRIS BARRON

[51-1-o]

KENT KING**PLANS DEPOSITED**

Kent King hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, Kent King has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the office of the District Registrar of the Land Registry District of Queens County, at the Jones Building, 11 Kent Street, Charlottetown, Prince Edward Island, under deposit No. 33868, a description of the site and plans of the proposed spat collection site No. S2005-343 in the Brudenell River, Kings County, Prince Edward Island.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Manager, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, P.O. Box 1013, Dartmouth, Nova Scotia B2Y 4K2. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Charlottetown, December 10, 2008

KENT KING

[51-1-o]

KENT KING**DÉPÔT DE PLANS**

Kent King donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. Kent King a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement du comté de Queens, situé à l'édifice Jones Building, 11, rue Kent, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), sous le numéro de dépôt 33868, une description de l'emplacement et les plans du site de collecte de naissains proposé n° S2005-343 qui sera situé dans la rivière Brudenell, comté de Kings, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Gestionnaire, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, Case postale 1013, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 4K2. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Charlottetown, le 10 décembre 2008

KENT KING

[51-1-o]

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**PLANS DEPOSITED**

The Ministère des Transports du Québec (the department of transportation of Quebec) hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, the Ministère des Transports du Québec has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the Registry Office of the Registration Division of Matane, at Matane, Quebec, under deposit No. 15 800 568, a description of the site and plans of the following works:

- A bridge, resting on piers, over the Tartigou River, located on the 2nd Range, facing Lots 1E and 1G, all contained in the land register of the township of the municipality of Saint-Ulric. The approximate geographic coordinates (NAD83) are as follows: 48°44'02.9" north latitude and 67°47'15.4" west longitude.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**DÉPÔT DE PLANS**

Le ministère des Transports du Québec donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. Le ministère des Transports du Québec a, en vertu de l'article 9 de ladite loi, déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Matane, à Matane (Québec), sous le numéro de dépôt 15 800 568, une description de l'emplacement et les plans des ouvrages suivants :

- Un pont avec piles enjambant la rivière Tartigou, situé sur le 2^e Rang, en face des lots 1E et 1G, le tout situé dans le cadastre du canton de la municipalité de Saint-Ulric. Les coordonnées géographiques approximatives (NAD83) sont les suivantes : 48°44'02,9" de latitude nord par 67°47'15,4" de longitude ouest.

- A new bridge, without piers, over the Tartigou River, located on the 2nd Range, facing Lots 1E and 1G, all contained in the land register of the township of the municipality of Saint-Ulric. The approximate geographic coordinates (NAD83) are as follows: 48°44'02.9" north latitude and 67°47'15.4" west longitude.

Comments regarding the effect of this work on marine navigation may be directed to the Superintendent, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, 901 Du Cap-Diamant Street, Suite 310, Québec, Québec G1K 4K1. However, comments will be considered only if they are in writing and are received not later than 30 days after the date of publication of this notice. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Québec, December 20, 2008

DENYS JEAN
Deputy Minister

[51-1-o]

TRENT RAPIDS POWER CORPORATION

PLANS DEPOSITED

IBI Group, on behalf of Trent Rapids Power Corporation, hereby gives notice that an application has been made to the Minister of Transport, Infrastructure and Communities under the *Navigable Waters Protection Act* for approval of the plans and site of the work described herein. Under section 9 of the said Act, IBI Group, has deposited with the Minister of Transport, Infrastructure and Communities and in the office of the District Registrar of the Land Registry District of Peterborough, County of Peterborough, at Peterborough, Ontario, under deposit No. 738323, a description of the site and plans for the installation of permanent booms across the intake of the power canal adjacent to the Otonabee River and to the tailrace of the power canal returning to the Otonabee River. The booms are located on the west side of the river upstream of Dam 23 and downstream of Dam 22, respectively, in front of Lot 23, at the foot of Woodland Drive.

Comments may be directed to the Superintendent, Navigable Waters Protection Program, Transport Canada, 100 Front Street S, Sarnia, Ontario N7T 2M4. However, comments will be considered only if they are in writing, are received not later than 30 days after the date of publication of this notice and are related to the effects of this work on marine navigation. Although all comments conforming to the above will be considered, no individual response will be sent.

Richmond Hill, December 10, 2008

IBI GROUP

[51-1-o]

- Un nouveau pont sans piles enjambant la rivière Tartigou, situé sur le 2^e Rang, en face des lots 1E et 1G, le tout situé dans le cadastre du canton de la municipalité de Saint-Ulric. Les coordonnées géographiques approximatives (NAD83) sont les suivantes : 48°44'02,9" de latitude nord par 67°47'15,4" de longitude ouest.

Les commentaires relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime peuvent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, 901, rue du Cap-Diamant, Bureau 310, Québec (Québec) G1K 4K1. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit et reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Québec, le 20 décembre 2008

Le sous-ministre
DENYS JEAN

[51-1-o]

TRENT RAPIDS POWER CORPORATION

DÉPÔT DE PLANS

La société IBI Group, au nom de la Trent Rapids Power Corporation, donne avis, par les présentes, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, pour l'approbation des plans et de l'emplacement de l'ouvrage décrit ci-après. En vertu de l'article 9 de ladite loi, la IBI Group a déposé auprès du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et au bureau de la publicité des droits du district d'enregistrement de Peterborough, dans le comté de Peterborough, à Peterborough (Ontario), sous le numéro de dépôt 738323, une description de l'emplacement et les plans de l'installation d'estacades permanentes dans la prise d'eau du canal hydroélectrique adjacent à la rivière Otonabee et au canal de fuite du canal hydroélectrique retournant à la rivière Otonabee. Les estacades sont situées du côté ouest de la rivière, en amont du barrage 23 et en aval du barrage 22, respectivement, en face du lot 23, à l'extrémité de la promenade Woodland.

Les commentaires éventuels doivent être adressés au Surintendant, Programme de protection des eaux navigables, Transports Canada, 100, rue Front Sud, Sarnia (Ontario) N7T 2M4. Veuillez noter que seuls les commentaires faits par écrit, reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis et relatifs à l'effet de l'ouvrage sur la navigation maritime seront considérés. Même si tous les commentaires répondant à ces exigences seront considérés, aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Richmond Hill, le 10 décembre 2008

IBI GROUP

[51-1-o]

INDEX

Vol. 142, No. 51 — December 20, 2008

(An asterisk indicates a notice previously published.)

COMMISSIONS

Canada Revenue Agency

Income Tax Act

Revocation of registration of charities 3185

Canadian International Trade Tribunal

Notice No. HA-2008-010 — Appeal 3187

Thermoelectric containers — Finding 3187

Canadian Radio-television and Telecommunications

Commission

* Addresses of CRTC offices — Interventions..... 3188

Decisions

2008-347 to 2008-354..... 3188

Public hearing

2008-14-3 — Notice of consultation and hearing..... 3190

Public notices

2008-71-1 — Notice of consultation 3190

2008-117 — Notice of consultation — Call for
comments on the proposed addition of NDTV GOOD
TIMES to the lists of eligible satellite services for
distribution on a digital basis 3191

National Energy Board

HQ Energy Marketing Inc. — Application to export
electricity to the United States 3191

GOVERNMENT NOTICES

Foreign Affairs and International Trade, Dept. of

Consultations on possible comprehensive economic
agreement negotiations with the European Union..... 3170

Industry, Dept. of

Appointments..... 3173

Radiocommunication Act

SMBR-005-08 — Interim agreement between Canada
and the United States concerning digital television
(DTV)..... 3175SMBR-006-08 — Publication of the Digital Television
(DTV) Post-Transition Allotment Plan..... 3176

Notice of Vacancies

Canada Employment Insurance Financing Board..... 3177

Transport, Dept. of

Canada Marine Act

Toronto Port Authority — Supplementary letters patent 3181

MISCELLANEOUS NOTICES

Association des Églises Protestantes Évangéliques La Bible

Parle du Canada, relocation of head office 3193

Cambridge, City of, dam and safety boom across the

Speed River, Ont. 3193

CANADA COMPANY: MANY WAYS TO SERVE,

relocation of head office 3193

CANADIAN ASSOCIATION FOR ASSISTANCE TO

RUSSIA (THE), surrender of charter 3193

Cold Ocean Salmon Inc., aquaculture site at Curley Cove,

N.L. 3194

Cold Ocean Salmon Inc., aquaculture site at Hatcher Cove,

N.L. 3194

Donahue, Darryl, and Leonard Fraser, marine aquaculture
sites in the Foxley River and in the Kildare River,

P.E.I. 3195

Fisheries and Oceans, Department of, various works at

Delaps Cove, N.S. 3196

Fisheries and Oceans, Department of, various works at

McEacherns Point (Wishart Point), N.B. 3197

Fisheries and Oceans, Department of, various works at

Val-Comeau, N.B. 3197

Fonds de développement économique Laprade

Trois-Rivières inc., surrender of charter 3198

* Glitnir banki hf., release of assets..... 3198

GREEN ONLINE INC., surrender of charter..... 3198

Hospice Caledon Foundation, relocation of head office..... 3199

King, Kent, spat collection site in the Brudenell River,

P.E.I. 3199

London, The Corporation of the City of, rehabilitation

of the Norman A. Bradford Bridge over the Thames

River, Ont. 3195

MacEachern, Dean, marine aquaculture site in

Hillsborough Bay, P.E.I. 3196

Québec, Ministère des Transports du, bridges over the

Tartigou River, Que. 3199

Trent Rapids Power Corporation, booms on the Otonabee

River, Ont. 3200

PARLIAMENT

House of Commons

* Filing applications for private bills (First Session,
Fortieth Parliament) 3184

INDEX

Vol. 142, n° 51 — Le 20 décembre 2008

(L'astérisque indique un avis déjà publié.)

AVIS DIVERS

ASSOCIATION CANADIENNE D'AIDE À LA RUSSIE (L'), abandon de charte.....	3193
Association des Églises Protestantes Évangéliques La Bible Parle du Canada, changement de lieu du siège social.....	3193
Cambridge, City of, barrage et estacade de sécurité sur la rivière Speed (Ont.)	3193
CANADA COMPANY: MANY WAYS TO SERVE, changement de lieu du siège social.....	3193
Cold Ocean Salmon Inc., site aquacole à l'anse Curley (T.-N.-L.)	3194
Cold Ocean Salmon Inc., site aquacole à l'anse Hatcher, (T.-N.-L.)	3194
Donahue, Darryl, et Leonard Fraser, sites aquacoles marins dans la rivière Foxley et dans la rivière Kildare (Î.-P.-É.).....	3195
Fonds de développement économique Laprade Trois-Rivières inc., abandon de charte.....	3198
* Glitnir banki hf., libération d'actif.....	3198
GREEN ONLINE INC., abandon de charte	3198
Hospice Caledon Foundation, changement de lieu du siège social.....	3199
King, Kent, site de collecte de naissains dans la rivière Brudenell (Î.-P.-É.)	3199
London, The Corporation of the City of, réfection du pont Norman A. Bradford au-dessus de la rivière Thames (Ont.)	3195
MacEachern, Dean, site aquacole marin dans la baie Hillsborough (Î.-P.-É.).....	3196
Pêches et des Océans, ministère des, divers travaux à Delaps Cove (N.-É.)	3196
Pêches et des Océans, ministère des, divers travaux à la pointe McEacherns (pointe Wishart) [N.-B.].....	3197
Pêches et des Océans, ministère des, divers travaux à Val-Comeau (N.-B.)	3197
Québec, ministère des Transports du, ponts au-dessus de la rivière Tartigou (Qué.).....	3199
Trent Rapids Power Corporation, estacades sur la rivière Otonabee (Ont.)	3200

AVIS DU GOUVERNEMENT

Affaires étrangères et du Commerce international, min. des	
Consultations sur les négociations d'un éventuel accord économique approfondi avec l'Union européenne.....	3170

AVIS DU GOUVERNEMENT (suite)

Avis de postes vacants	
Office de financement de l'assurance-emploi du Canada	3177
Industrie, min. de l'	
Nominations.....	3173
Loi sur la radiocommunication	
SMBR-005-08 — Accord provisoire entre le Canada et les États-Unis concernant la télévision numérique (TVN).....	3175
SMBR-006-08 — Publication du Plan d'allotissement post-transition pour la télévision numérique (TVN)	3176
Transports, min. des	
Loi maritime du Canada	
Administration portuaire de Toronto — Lettres patentes supplémentaires.....	3181
COMMISSIONS	
Agence du revenu du Canada	
Loi de l'impôt sur le revenu	
Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance	3185
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	
* Adresses des bureaux du CRTC — Interventions.....	3188
Audience publique	
2008-14-3 — Avis de consultation et d'audience.....	3190
Avis publics	
2008-71-1 — Avis de consultation	3190
2008-117 — Avis de consultation — Appel aux observations sur l'ajout proposé de NDTV GOOD TIMES aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique	3191
Décisions	
2008-347 à 2008-354	3188
Office national de l'énergie	
Marketing d'énergie HQ Inc. — Demande visant l'exportation d'électricité aux États-Unis.....	3191
Tribunal canadien du commerce extérieur	
Avis n° HA-2008-010 — Appel.....	3187
Conteneurs thermoélectriques — Conclusions	3187
PARLEMENT	
Chambre des communes	
* Demandes introductives de projets de loi privés (Première session, quarantième législature).....	3184



If undelivered, return COVER ONLY to:
Government of Canada Publications
Public Works and Government Services
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Publications du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5